

REFONTE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DU BASSIN MINIER NORD-PAS-DE-CALAIS

juillet 2013

SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIF	3
UNE (EXTRÊME) PAUVRETÉ DIFFUSE ET RÉPARTIE DE MANIÈRE HOMOGENE SUR LE TERRITOIRE	4
UN TERRITOIRE CONTRASTÉ, ENTRE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET FRAGILITÉ SOCIALE	8
Un territoire densément peuplé qui perd de la population depuis l'arrêt progressif de l'activité minière	8
Un territoire économiquement dynamique mais marqué par des indicateurs sociaux dégradés	10
Une économie encore fortement marquée par l'activité minière passée	15
Un territoire sociologiquement marqué	16
Un niveau de formation de la population qui reste faible mais en voie d'amélioration	18
Le développement du phénomène de métropolisation	20
Des ressources limitées tant au niveau des ménages que des communes	22
Une amélioration de l'état sanitaire de la population qui reste néanmoins préoccupant	24
Un indicateur de développement humain défavorable	26
Un parc de logements locatifs sociaux développé	27
La paupérisation des cités minières	27

La réforme envisagée de la politique de la ville vise à concentrer ses moyens sur un nombre réduit de quartiers et le critère du revenu médian par habitant semble être privilégié. Cette évolution risque d'être très pénalisante pour les agglomérations du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais si l'État ne prend pas en compte le caractère diffus et homogène de la (très) grande pauvreté de l'ensemble du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais.

La question dépasse le fait d'être ou non retenu comme site prioritaire de la politique de la ville, car à l'image de ce qui s'est fait avec les ZUS et l'ANRU, d'autres conséquences peuvent en découler et se révéler doublement pénalisantes.

Les difficultés sociales que ce soit en termes de chômage, de revenus, de formation ou de santé sont prégnantes et très préoccupantes sur l'ensemble du Bassin minier. Certes la mobilisation des élus est forte et des évolutions positives sont à noter comme en matière de qualité urbaine et paysagère. Mais la situation globale demeure inquiétante car si le Bassin minier est créateur d'emplois, ils ne profitent pas suffisamment aux habitants du territoire et force est de constater que les progrès se font à un rythme insuffisant et moins soutenu que dans la région, comme dans le domaine de la santé, ce qui engendre un creusement des inégalités sociales et territoriales.

A cela s'ajoute le fait que les marges de manœuvre financières des communes et agglomérations du Bassin minier, très en dessous des moyennes nationales (comme le démontre leur rang de classement au titre de la DSU qui tient compte d'un indicateur de richesse et d'éléments de charge), sont également très réduites.

La prise en charge de ces difficultés doit évidemment se traduire dans la refonte de la politique de la ville. L'Europe y a également toute sa place au travers de son objectif de croissance inclusive et durable et l'enjeu essentiel de la lutte contre la pauvreté et la recherche du plein emploi.

La mobilisation en faveur d'une redynamisation et d'une résilience de ce territoire prend tout son sens, avec notamment l'implantation du Louvre-Lens et la reconnaissance de l'UNESCO. Ces réussites emblématiques démontrent l'efficacité d'une action conjuguée de l'ensemble des partenaires institutionnels et particulièrement l'Etat et la Région.

La volonté gouvernementale de cibler les interventions de la politique de la ville sur les quartiers les plus en difficulté au plan national, qui s'inscrit dans une logique de recherche d'efficacité, dans un contexte de raréfaction des crédits, est loin de répondre de manière satisfaisante aux besoins de ce territoire à considérer dans son ensemble.

Alors que se finalise l'écriture des programmes opérationnels européens avec une ouverture aux secteurs urbains en difficulté, que la Région révisé le SRADDT et envisage la redéfinition de ses interventions dans le domaine de la politique de la ville, que va s'engager la négociation du nouveau contrat pluriannuel entre l'Etat et la Région, il est absolument nécessaire au nom de l'équité territoriale, qu'une attention particulière soit accordée à ce territoire.

Conscient de l'importance des enjeux, ce territoire s'est organisé et structuré par la création de structures intercommunales de plus en plus intégrées, la constitution d'une ingénierie à l'échelle du bassin (Mission Bassin Minier), l'ouverture à son environnement immédiat avec la structuration de Pôles métropolitains (l'un avec l'Artois et le Douaisis et l'autre sur le Hainaut et le Cambrasis) et le développement d'une coopération avec la métropole lilloise à vocation transfrontalière (Association Aire métropolitaine de Lille).

Au-delà de la politique de la ville, cette structuration permet au Bassin minier, d'appréhender certaines de ses problématiques aux bonnes échelles, notamment :

- celle de l'Aire métropolitaine, sur la question du traitement des friches et de l'artificialisation des sols.
- ou celle des pôles métropolitains en cours de constitution, sur les projets urbains intégrés et durables et les problématiques environnementales, sujets qui correspondent aux objectifs de l'EUROPE 2020.

Le travail d'analyse qui suit, mené par la Mission Bassin minier en collaboration avec les équipes techniques des agglomérations met en évidence le besoin d'une intervention forte de solidarité nationale et régionale.

L'objectif du présent document est de mettre en évidence la nécessité d'une prise en compte de la totalité de ce territoire spécifique qu'est le Bassin minier et donc de pouvoir disposer de moyens adaptés à ses besoins.

A situation particulière, réponses particulières pour le Bassin minier et son million d'habitants !

UNE (EXTRÊME) PAUVRETÉ DIFFUSE ET RÉPARTIE DE MANIÈRE HOMOGENÈNE SUR LE TERRITOIRE

Méthodologie:

La base de données carroyées de la population de 2010 (carreaux de 200m x 200m), diffusée par l'Insee en début d'année 2013, a servi de base à notre analyse ; cette base de données étant la même que celle utilisée par le Ministère de la Ville pour identifier les futurs quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Nous avons mené notre analyse en deux temps :

1. en premier lieu, une cartographie du revenu médian (RM) par unité de consommation (uc) a été réalisée, ce qui nous a permis d'identifier les quartiers présentant les RM les plus faibles, et en particulier les zones dont le RM est inférieur à 60% du revenu médian national qui est le revenu médian de référence (RMR) pour le Ministère de la Ville,
2. en complément, une cartographie du poids des ménages à bas revenus (dont les revenus sont < à 50% du RMR), ce qui permet de mesurer l'intensité de la pauvreté par secteur.

Afin d'identifier les lieux de concentration des difficultés sociales, seuls les carreaux contenant un minimum de 50 habitants ont été cartographiés, ce qui correspond à une densité minimale de 1 250 hbts/km².

L'analyse a été menée à l'échelle d'un vaste territoire dépassant les strictes limites du Bassin minier pour intégrer la Métropole Lilloise au nord et l'Arrageois au sud afin de faire ressortir les spécificités du territoire minier. Cette analyse comparative a été plus particulièrement poussée avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) dans la mesure où le poids démographique du Bassin minier et de LMCU sont très proches, de l'ordre respectivement de 1 150 000 et 1 050 000 habitants en 2010.

Dans un souci de lisibilité, la principale carte (Revenu médian par unité de consommation) est reproduite à une plus grande échelle (cf. pièce jointe).

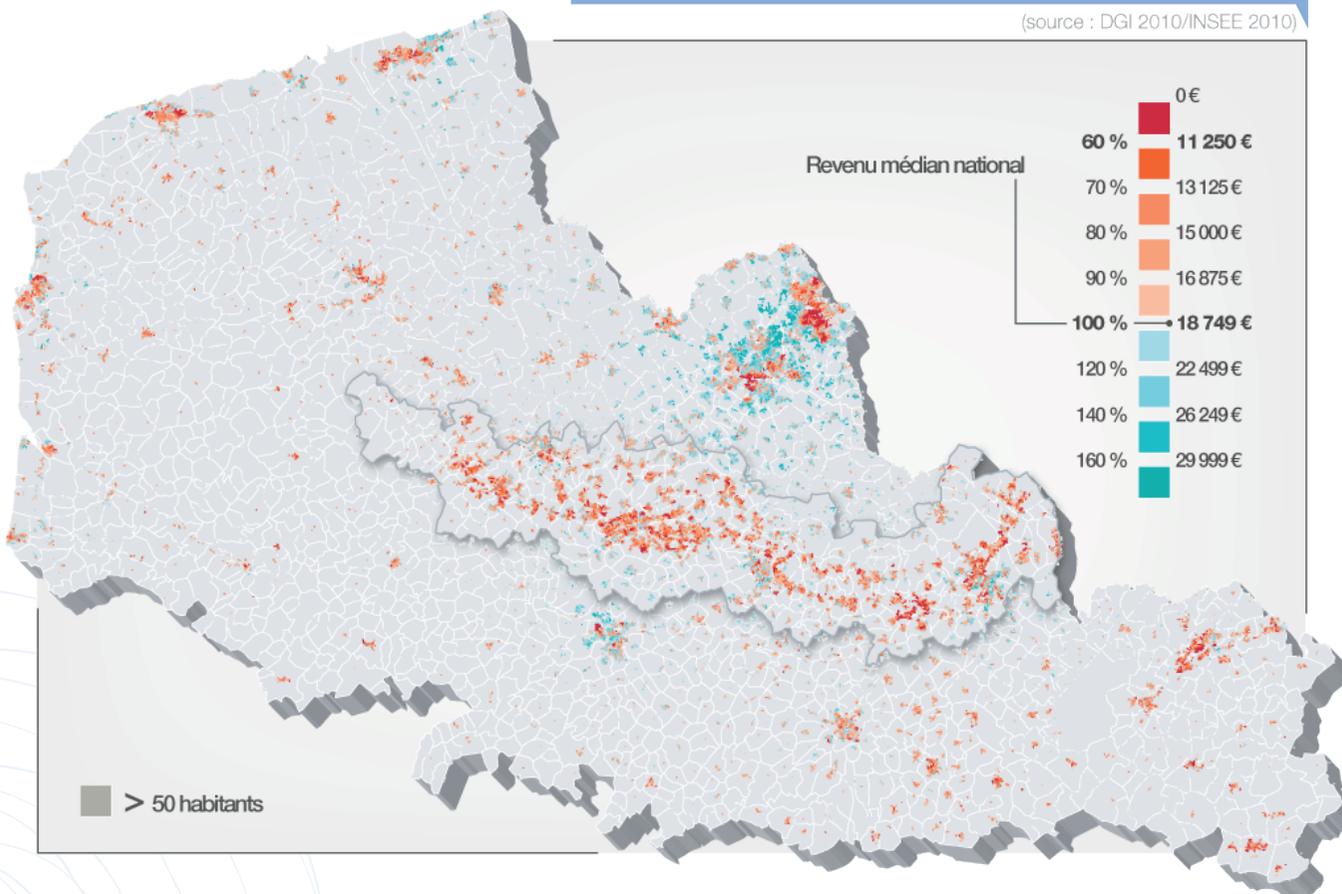
Premier constat, **l'analyse du revenu médian par unité de consommation** montre qu'à la différence du système urbain traditionnel français qui concentre les poches de pauvreté dans quelques quartiers bien identifiés des grandes villes, **le Bassin minier est confronté à une pauvreté à la fois extrême et diffuse sur l'ensemble du territoire**. Les cartes ci-dessous confirment ce phénomène de diffusion de la (grande) pauvreté à l'échelle du territoire tandis que celle-ci se concentre davantage dans quelques quartiers bien identifiés de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) ou de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) par exemple. La première carte présente l'ensemble des carreaux comptant un minimum de 50 habitants, quelque soit le niveau de leur RM, tandis que la seconde se concentre exclusivement sur les carreaux dont le RM est inférieur à 60 % du RMR.

Cette situation s'explique par les caractéristiques du tissu urbain du Bassin minier qui s'organise davantage qu'ailleurs autour du logement individuel, qu'il soit de statut privé (propriétaire occupant ou locatif privé) ou social (parc HLM ou logements miniers). Bien entendu, les quartiers d'habitat collectif du territoire sont aisément identifiables ; à titre d'exemple on peut citer le quartier du Mont Liébaut à Béthune, la Grande Résidence à Lens, le quartier de la République à Avion, les Epis à Sin-le-Noble, Chasse Royale à Valenciennes ou le quartier du Nouveau Monde à Denain. Pour autant, la superposition des secteurs économiquement les moins favorisés de la base de données avec les périmètres des cités minières et/ou le parc privé montre qu'il y a une corrélation évidente et confirme la réalité des difficultés sociales vécues (également) par les habitants de ces quartiers.

Seuil des revenus en pourcentage du RMR	Bassin minier		Lille Métropole Communauté Urbaine		
	nb. hbts cumulés	% cumulé	nb. hbts cumulés	% cumulé	
60% du RMR	11 250 €	144 316	12,4%	125 079	12%
70% du RMR	13 125 €	307 568	26,5%	196 885	18,8%
80% du RMR	15 000 €	520 464	44,8%	292 020	27,9%
90% du RMR	16 875 €	733 080	63,1%	425 986	40,7%
100% du RMR	18 749 €	905 181	77,9%	573 774	54,9%
120% du RMR	22 499 €	1 084 504	93,4%	809 466	77,4%
140% du RMR	26 249 €	1 139 236	98,1%	944 132	90,3%
+160% du RMR	29 999 €	1 153 611	99,5%	998 659	95,5%
total		1 161 103	100%	1 045 552	100%

Le revenu médian par unité de consommation

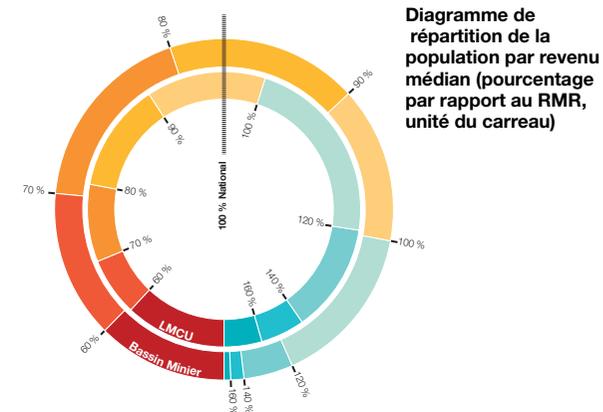
(source : DGI 2010/INSEE 2010)



En 2010, 12,4 % de la population du Bassin minier résidait dans un carreau dont le revenu moyen était inférieur à 60 % du RMR (ensemble des carreaux cumulés), ce qui représentait un volume de l'ordre de 145 000 habitants. Ce taux est identique à celui observé sur la Métropole Lilloise (12 %). La différence entre les deux territoires s'établit davantage sur les classes situées juste au-dessus de ce seuil :

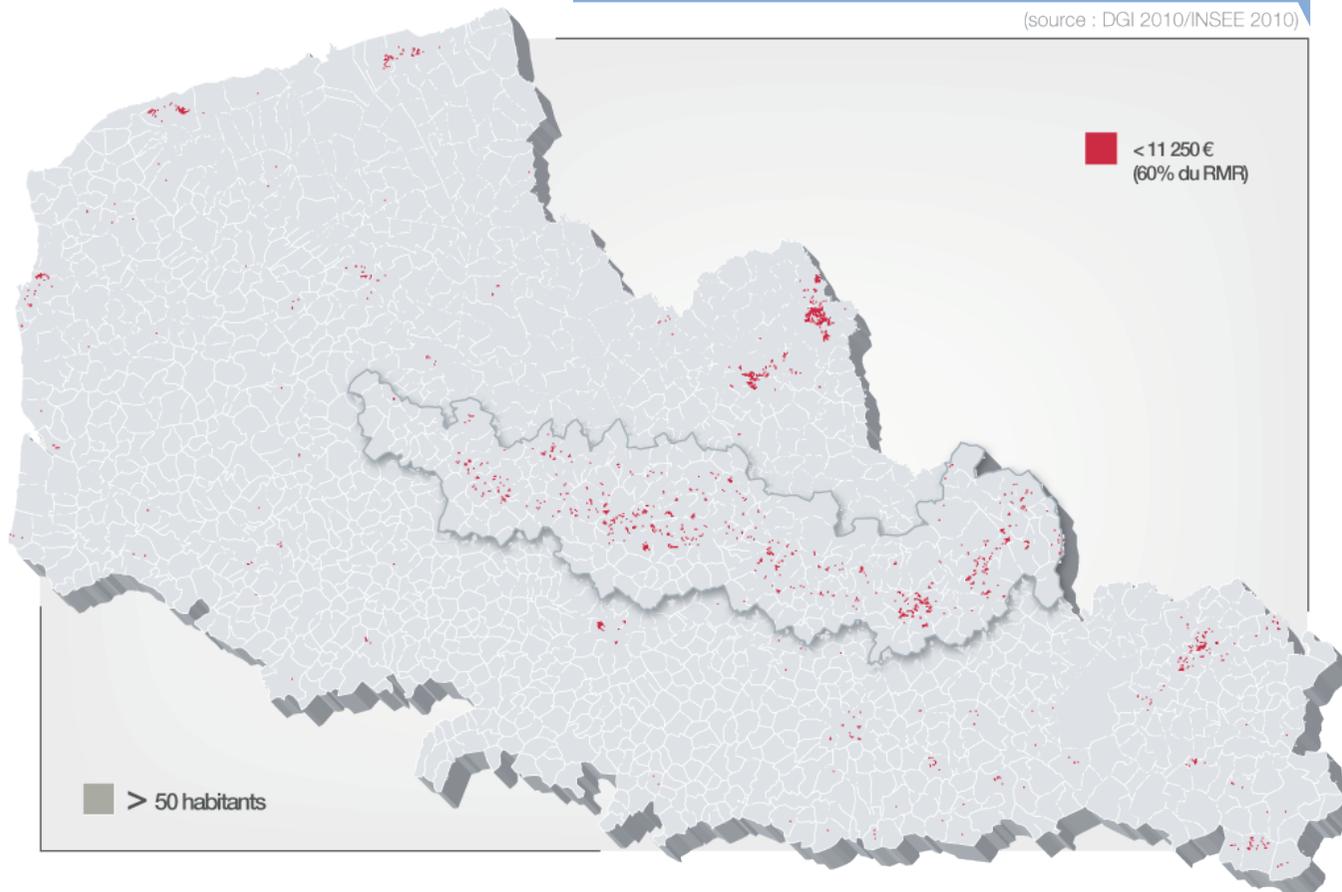
- plus du quart de la population du Bassin minier (26,5 %) réside dans un secteur où le RM est inférieur à 70 % du RMR, soit un revenu annuel par uc maximum de 13 125 €, contre 20 % pour LMCU,
- près de la moitié de la population du Bassin minier (44,8 %) réside dans un secteur où le RM est inférieur à 80 % du RMR, soit un revenu annuel par uc maximum de 15 000 €, contre un peu plus du quart sur LMCU (27,9 %).
- enfin, moins d'un habitant sur 4 (22,1 %) réside dans un secteur où le RM est égal ou supérieur au RMR (18 749 €) contre un peu moins de la moitié sur LMCU (45,1 %).

Ces données sont déterminantes pour la bonne compréhension de la situation sociale du Bassin minier. Non seulement, certains secteurs géographiques sont confrontés à une extrême pauvreté (carreaux dont le RM < 60 % du RMR), à l'image de l'ensemble des (grandes) villes françaises, mais la spécificité de ce territoire réside dans le fait que la situation économique d'une grande partie de la population restante n'est guère plus favorable. Sur ce point, le Bassin minier se démarque pleinement des autres territoires de France métropolitaine dans lesquels les quartiers en difficulté voisinent avec des quartiers affi-



Le revenu médian par unité de consommation

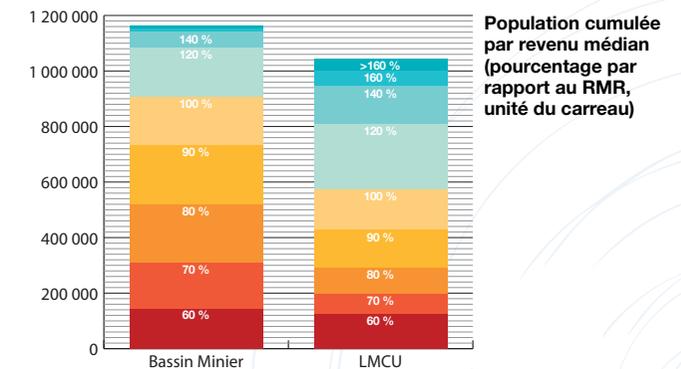
(source : DGI 2010/INSEE 2010)



chant des indicateurs de santé socio-économiques (nettement) plus favorables. Si l'on reprend les exemples de LMCU ou de la CUA, cette dualité des territoires présentant des situations sociales extrêmement tranchées, parfois géographiquement très proches les uns des autres, s'observe aisément ; les cartes présentées ici sont particulièrement éclairantes sur ce point. Dans le Bassin minier, rares sont les secteurs géographiques où cette mixité de situations s'observe ; celle-ci se rencontre au sein ou en périphérie immédiate des villes centres de Douai et Valenciennes pour l'essentiel.

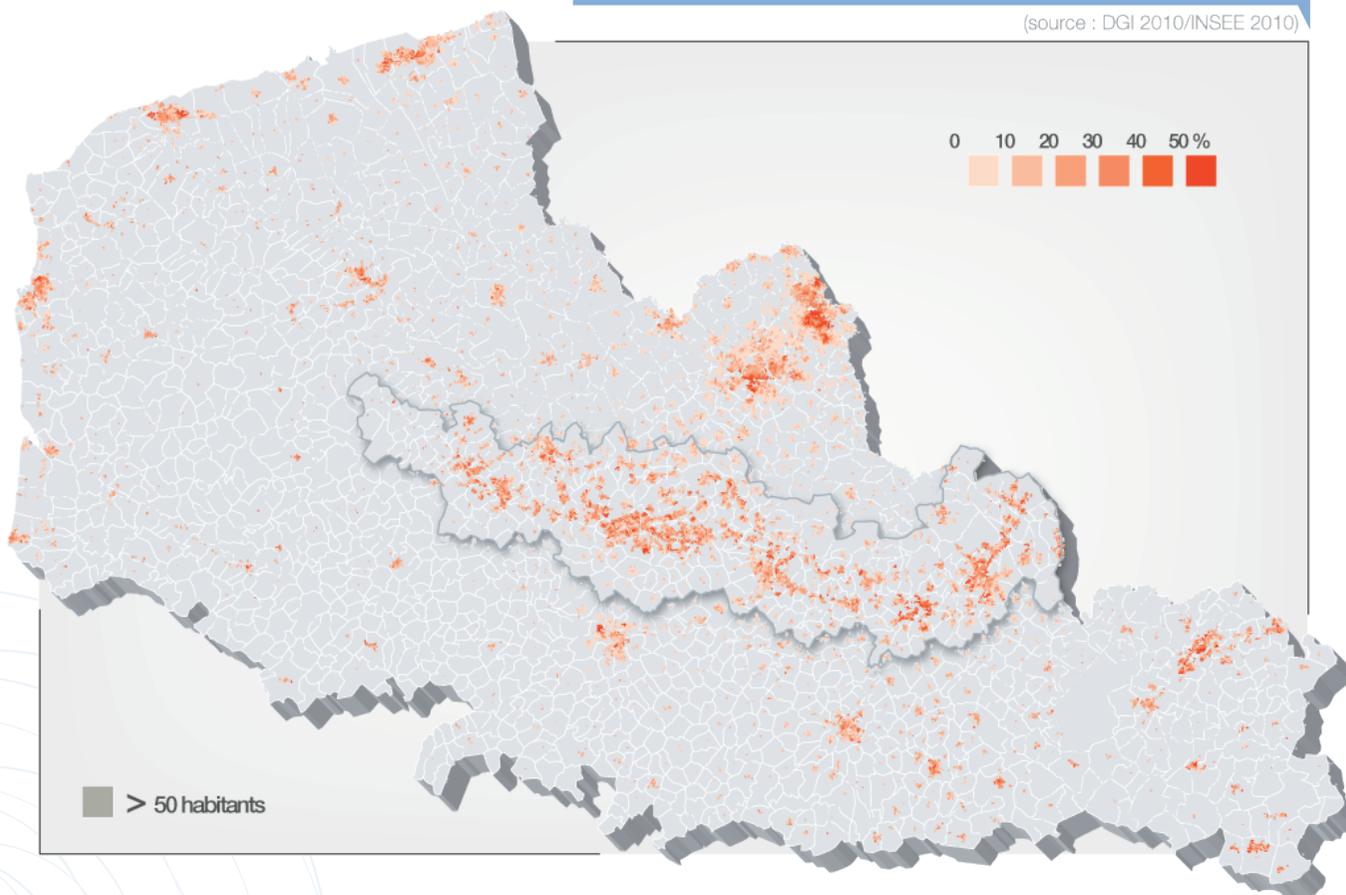
Quelques chiffres pour étayer cette analyse ; en 2010, le revenu médian des ménages par uc est de 14 247 € pour l'unité urbaine de Valenciennes, 14 470 € pour celle de Douai-Lens, de 16 113 € pour Béthune et, à titre de comparaison, de 17 502 € pour Lille et 18 101 € pour Arras. A la même date, le revenu médian régional par uc est de 16 369 € (87 % du RMR).

La vraie difficulté pour le Bassin minier réside dans l'éclatement ou la diffusion des situations de grande pauvreté à l'échelle de l'ensemble du territoire ; secteurs très sensibles qui sont englobés au sein de plus vastes secteurs géographiques eux-mêmes en situation socio-économique guère plus favorable. Là où l'organisation urbaine française traditionnelle permet aisément d'identifier les quartiers en grande difficulté, cibles prioritaires de la future politique de la ville, la conurbation du Bassin minier joue, dans une certaine mesure, en sa défaveur. Ainsi, quand sur LMCU sont recensés 288 carreaux dont le RM < 60 % du RMR, pour l'essentiel concentré sur Lille sud et le versant nord-est de la métropole (Roubaix en particulier), 713 carreaux sont recensés dans le Bassin minier et sont disséminés sur l'ensemble du territoire.



La concentration des ménages à bas revenus

(source : DGI 2010/INSEE 2010)



Pour compléter cette première approche sur le revenu médian, nous avons poursuivi nos travaux par une analyse de la proportion de ménages à bas revenus par secteur géographique, ceci afin de mesurer l'intensité de la pauvreté. Les ménages à bas revenus gagnent moins de 50 % du revenu médian national, soit moins de 9375 €. Très logiquement, le poids des ménages à bas revenus est particulièrement élevé dans les secteurs présentant un RM < à 60 % du RMR. En règle général, plus d'un ménage sur trois est un ménage à bas revenus dans ces secteurs ; la part pouvant grimper à plus de 50 % dans les situations les plus difficiles. Pour autant, on observe également le cas de secteurs présentant un RM < 60 % du RMR mais où la part des ménages à bas revenus est un peu plus faible (inférieure à 30 %).

Au regard des critères retenus par le Ministère de la Ville pour la sélection des futurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (60 % du RMR – pondération selon le RM de l'unité urbaine), l'ensemble des secteurs identifiés par la méthode du carroyage dans le Bassin minier devrait être retenu.

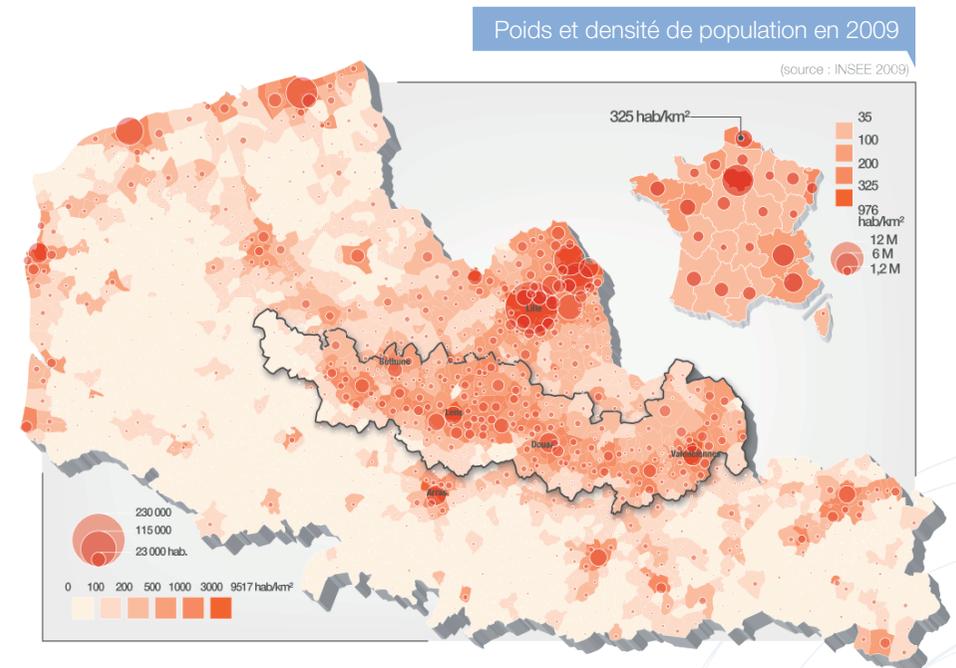
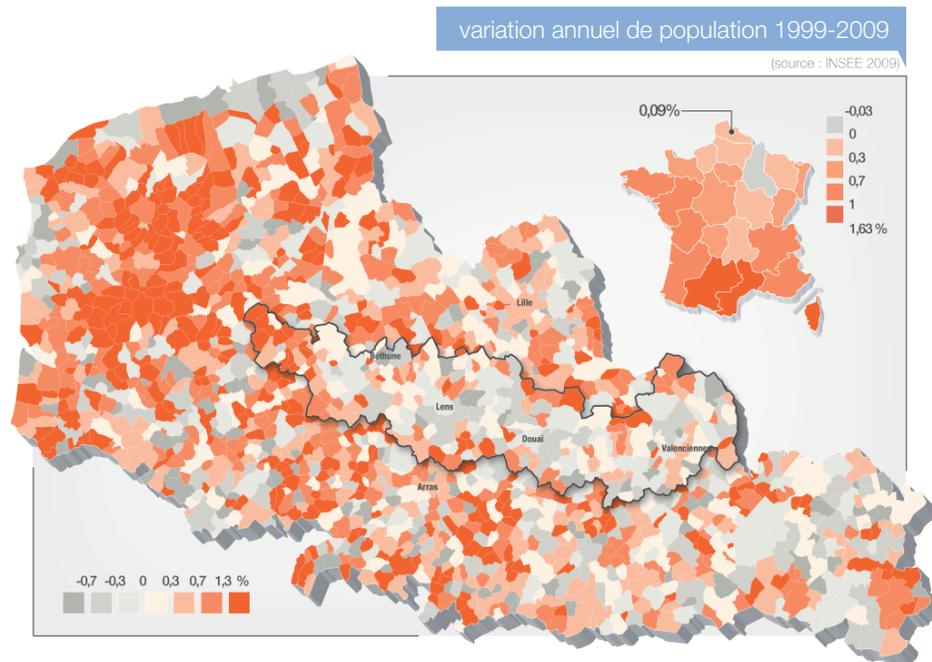
La gravité de la situation sociale du Bassin minier est bien réelle et nécessite pour l'ensemble de ce territoire des moyens exceptionnels à la hauteur des enjeux identifiés dans ce diagnostic, non seulement pour les secteurs concentrant les situations les plus dégradées mais plus largement pour le Bassin minier dans sa globalité tant les difficultés sociales sont prégnantes, diffuses et touchent une part importante de la population.

Cette réalité économique constitue l'une des facettes des particularités de ce territoire confronté à de nombreuses difficultés : retard en matière de santé, taux d'activité des femmes et des seniors parmi les plus faibles de France, faiblesse du niveau de formation...

UN TERRITOIRE CONTRASTÉ, ENTRE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET FRAGILITÉ SOCIALE

Un territoire densément peuplé qui perd de la population depuis l'arrêt progressif de l'activité minière

En 2010, le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais compte plus de 1 000 000 d'habitants à l'échelle du périmètre de l'Association des Communes Minières (ACM). Fruit de l'exploitation minière (et sidérurgique pour le Valenciennois), ce territoire est composé d'un réseau de petites villes et de villes de taille moyenne regroupées au sein de huit principaux EPCI (qui couvrent également des zones non minières). **Cette organisation urbaine unique en France, appelée « conurbation minière », se caractérise par la faiblesse du poids démographique des villes-centres par rapport à leur périphérie et une densité de population élevée.**



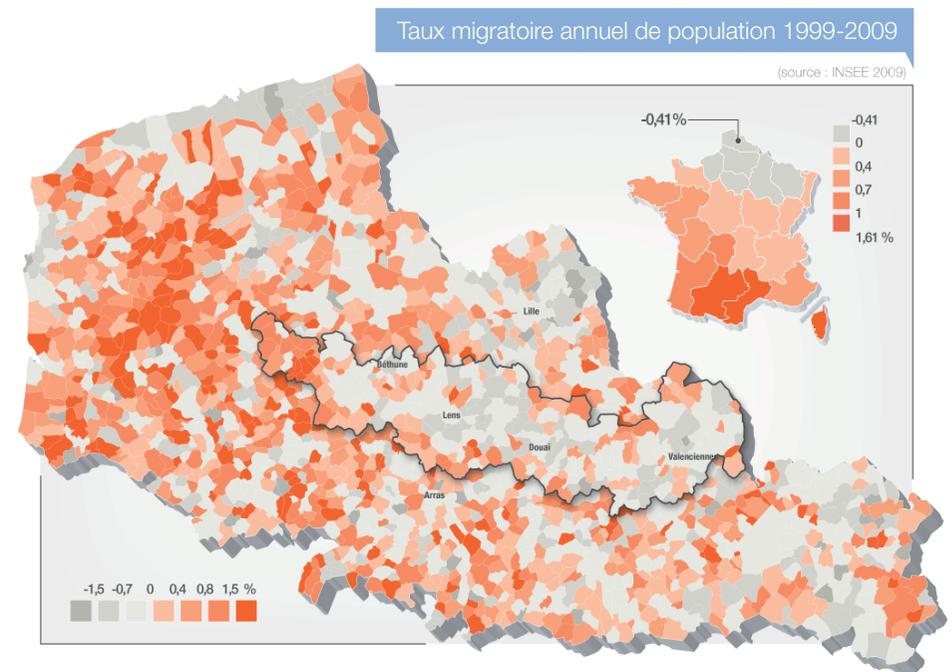
A titre d'exemple, la ville de Lens, chef lieu d'un arrondissement de près de 400 000 habitants, compte 35 000 habitants et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale auquel elle appartient, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en l'occurrence, 250 000 habitants. La densité moyenne de l'arrondissement est 1 000 hab/km².

Le Bassin minier a connu deux grandes périodes d'évolution démographique. La première, s'étendant de la fin du 19^{ème} siècle aux années 1960, est marquée par le développement de l'activité minière (et sidérurgique) et en corollaire une croissance forte de la population. La seconde, liée à partir de 1960 à la récession de l'activité et à la fermeture programmée des puits, se caractérise par une chute démographique continue jusqu'aux années 2000.

La baisse de la population se poursuit dans la majorité des communes du Bassin minier sur la période récente (1999 – 2009). Cette évolution concerne essentiellement le cœur urbain du territoire, y compris les villes centres de Béthune, Douai et Lens (à l'exception de Valenciennes). La tendance générale est toutefois marquée par un net ralentissement de la baisse démographique au cours de ces dernières années par rapport à la situation antérieure. Certaines (petites) communes ont d'ailleurs réussi aujourd'hui à inverser la tendance et sont de nouveau en progression (secteur d'Hénin-Beaumont et de Somain, communes au nord de Lens...).

Les communes situées aux franges du Bassin minier, au contact des espaces ruraux attractifs (Pévèle, bas pays de Béthune ou des collines de l'Artois), poursuivent quant à elles leur développement engagé dès les années 1990 en lien avec le phénomène de périurbanisation en provenance de la métropole lilloise principalement.

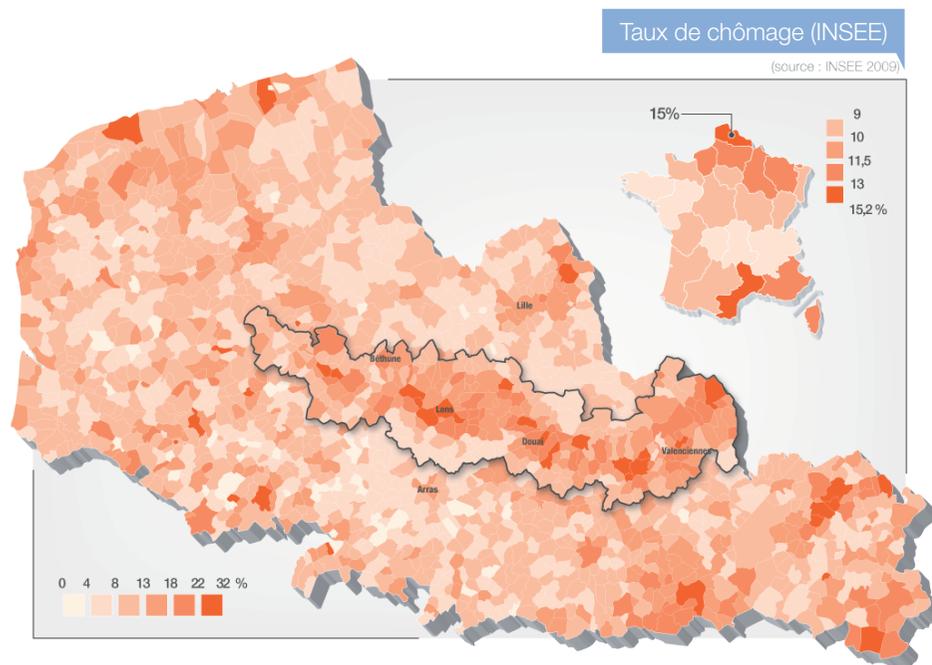
En dépit d'un taux de natalité parmi les plus élevés de France et d'Europe de l'Ouest, **l'excédent naturel positif** (naissances > décès) **ne permet pas aux communes du Bassin minier d'enrayer totalement la chute démographique constatée précédemment, et cela en raison d'un solde migratoire négatif.** Ainsi, entre 1999 et 2009, le nombre des personnes ayant quitté ces communes est supérieur au nombre de personnes venues s'y installer. Les communes urbaines du cœur du Bassin minier sont particulièrement affectées par ce phénomène. Le solde migratoire négatif étant par ailleurs supérieur à l'excédent naturel, ces communes perdent de la population.



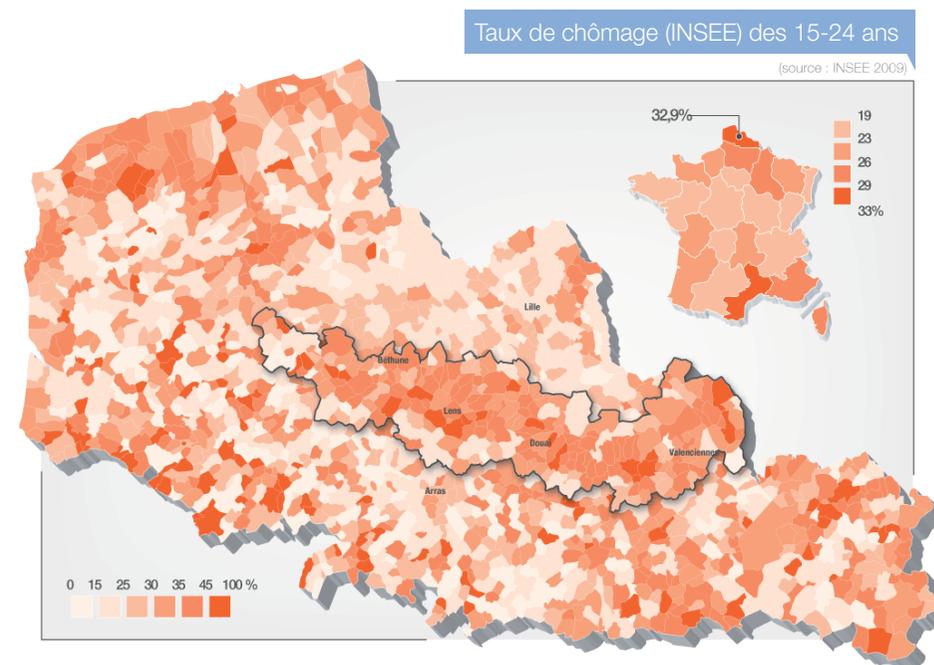
Un territoire économiquement dynamique mais marqué par des indicateurs sociaux dégradés

L'indicateur utilisé est le taux de chômage au sens du recensement de la population, qui est la proportion du nombre de chômeurs¹ au sens du recensement dans la population active au sens du recensement. Il diffère du taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), issu de l'enquête Emploi de l'INSEE.

En 2009, la région Nord-Pas-de-Calais affiche un taux de chômage des 15-64 ans de 15,0 % (source INSEE), soit l'un des plus élevés en France métropolitaine (11,2 % de la population active), après le Languedoc-Roussillon (15,2 %). A l'échelle infra-régionale, **les communes du cœur urbain du Bassin minier présentent des taux de chômage supérieurs à 13 %, voire**

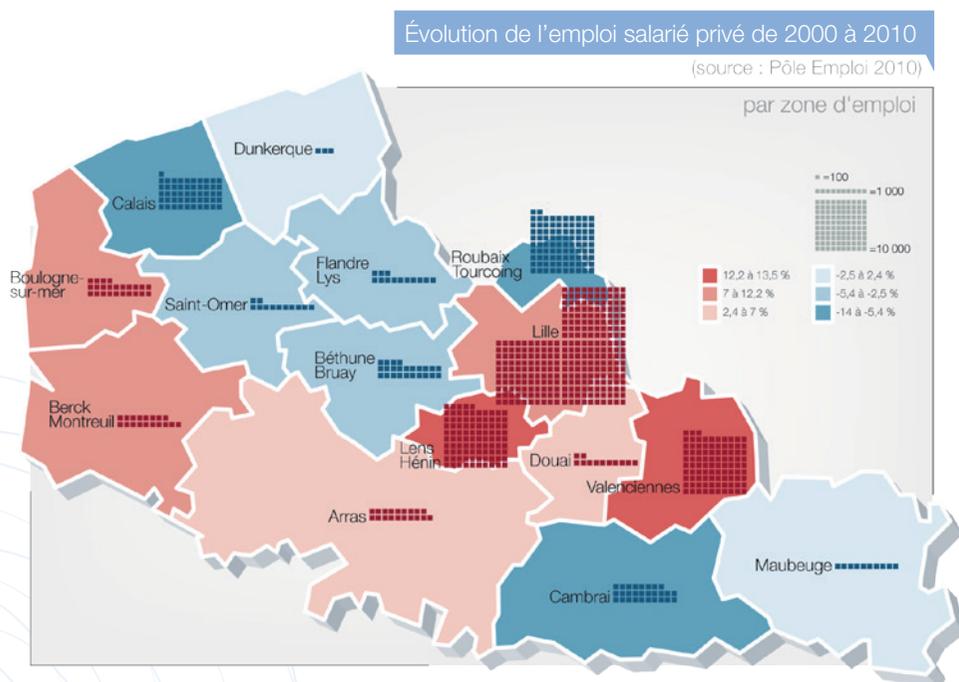


¹ Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.



20 %, et ce quelque soit leur situation géographique au sein de ce territoire. Le sillon minier s'étendant de la frontière belge à l'Est jusqu'au Bruayais à l'Ouest se dessine d'ailleurs parfaitement. Sans chercher à dresser un (triste) palmarès, apparaissent néanmoins quelques secteurs plus fortement impactés que d'autres ; le corridor minier dans le Valenciennois depuis le Denais jusqu'au Condésis (avec des taux particulièrement élevés autour de Denain), Douai et sa périphérie, le secteur central du Bassin minier autour de Lens et Liévin, et enfin le Bruayais.

La situation est malheureusement tout aussi tendue pour les jeunes actifs de 15 à 24 ans tant au niveau régional que dans le Bassin minier. La région Nord-Pas-de-Calais présente un taux de chômage des jeunes de 32,9 %, soit le taux le plus élevé en France métropolitaine (24,4 %). **Le cœur urbain du Bassin minier présente quant à lui des taux de chômage des 15-24 ans majoritairement supérieurs à 35 %, voire 45 %.** Il y a bien évidemment concordance avec la carte du chômage global puisque les secteurs décrits précédemment affichent également les taux de chômage des 15-24 ans les plus élevés.



L'emploi salarié privé total progresse de près de 24 000 emplois dans la région entre 2000 et 2010, soit une hausse de 2,5 %, inférieure à celle observée à l'échelle de la France métropolitaine (+ 5,9 %). **Les zones d'emploi de Lens-Hénin et de Valenciennes connaissent les plus fortes hausses d'emploi salarié privé de la région** - respectivement + 13,5 % (+ 9 500 emplois) et + 12,2 % (+ 9 300 emplois) entre 2000 et 2010 -, loin devant l'évolution moyenne constatée à l'échelle de la région et de la France métropolitaine ; ces deux zones concentrent ainsi à elles seules 40,2 % de la progression régionale d'emplois. L'augmentation de l'emploi salarié privé entre 2000 et 2010 (+ 2,4 % ; + 1 200 emplois) dans la zone d'emploi de Douai est, quant à elle, proche de l'évolution moyenne régionale. Béthune-Bruay se distingue des quatre autres zones d'emploi du Bassin minier par une baisse significative de l'emploi (- 4,2 % ; - 2 400 emplois).

Alors qu'en France métropolitaine et en région Nord-Pas-de-Calais, le poids de l'emploi industriel ne pèse respectivement que 18,5 % et 20,7 % des emplois salariés privés, **les zones d'emploi du Bassin minier, à l'exception de celle de Lens, se distinguent par la forte présence de l'emploi industriel**, qui y représente plus d'un quart de la totalité des emplois : 35,5 % (19 500 emplois) dans la zone de Béthune-Bruay, 31,1 % (26 700) dans le Valenciennois et 26,8 % (13 100) dans le Douaisis. Les emplois liés aux services sont sous-représentés dans ces zones - respectivement 36,4 %, 46,0 % et 49,0 % de la totalité des emplois -, de même que les emplois du commerce. **Ces trois territoires présentent donc encore en 2010 des profils très industriels.**

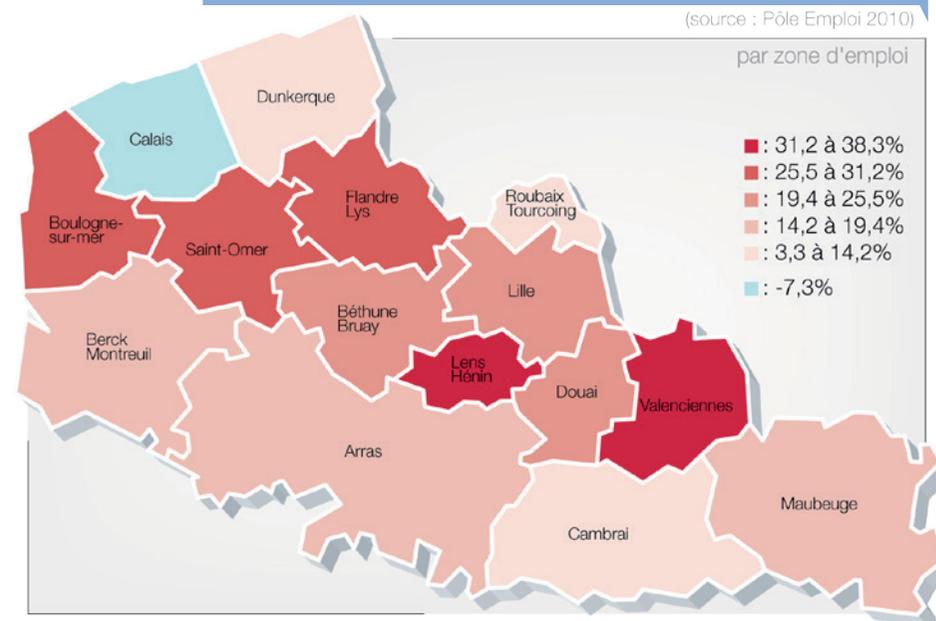
Le profil de la zone d'emploi de Lens-Hénin diffère assez nettement des autres zones d'emploi du Bassin minier dans la mesure où ce territoire présente, en 2010, l'une des parts d'emploi industriel les plus faibles de la région (14,3 %) et l'une des parts d'emploi des services les plus fortes (55,9 %), **signe d'une « tertiarisation »** relativement rapide de ce territoire en une dizaine d'années.

A l'image de la tendance nationale (-20,3 %) et régionale (-25,4 %), **le volume de l'emploi industriel dans le Bassin minier baisse entre 2000 et 2010**. Toutefois, l'évolution est assez différente selon les zones d'emplois. Lens-Hénin présente l'une des plus fortes baisses de l'emploi industriel de la région en dix ans (- 32,4 %, soit - 5 500 emplois) tandis que l'évolution de l'emploi industriel dans la zone d'emploi de Béthune-Bruay (-25,5 %) entre 2000 et 2010 est proche de l'évolution moyenne enregistrée en région. Le Douaisis et l'Artois-Ternois voient leurs emplois diminuer de manière moins marquée, de respectivement -19,5 % et -16,3 %. Enfin, le Valenciennois n'a perdu que 6% de ses effectifs industriels (-1 800 emplois) durant la même période.

A l'inverse, **les emplois des services sont en nette progression dans les quatre zones d'emploi du Bassin minier** ; progression plus rapide qu'en région (18,8 %) et qu'en France métropolitaine (17,8 %). Les zones de Lens-Hénin et de Valenciennes connaissent les plus fortes hausses avec respectivement des taux de 38,3 % et 31,3 %. Douai et Béthune-Bruay affichent des augmentations plus modestes de respectivement 21,3 % et 21,6 %.

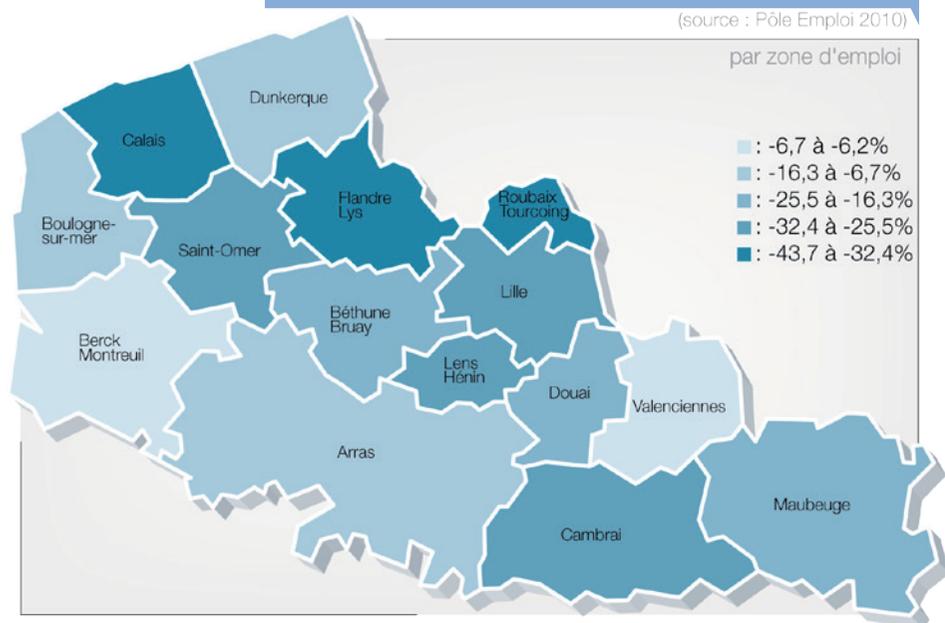
Évolution de l'emploi salarié tertiaire secteur service de 2000 à 2010

(source : Pôle Emploi 2010)

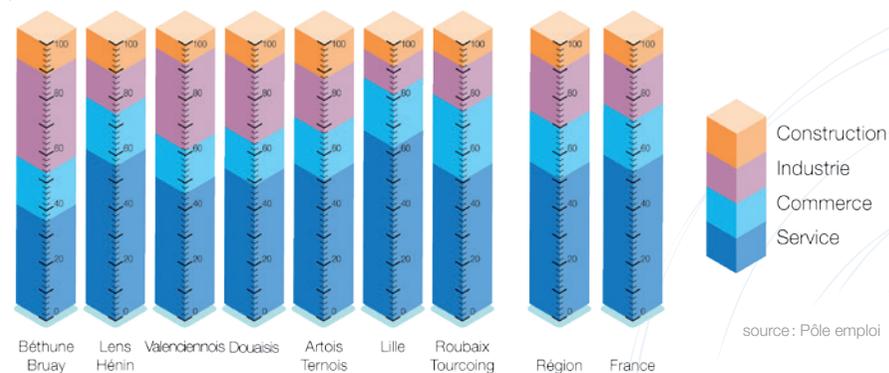


Évolution de l'emploi salarié dans l'industrie de 2000 à 2010

(source : Pôle Emploi 2010)



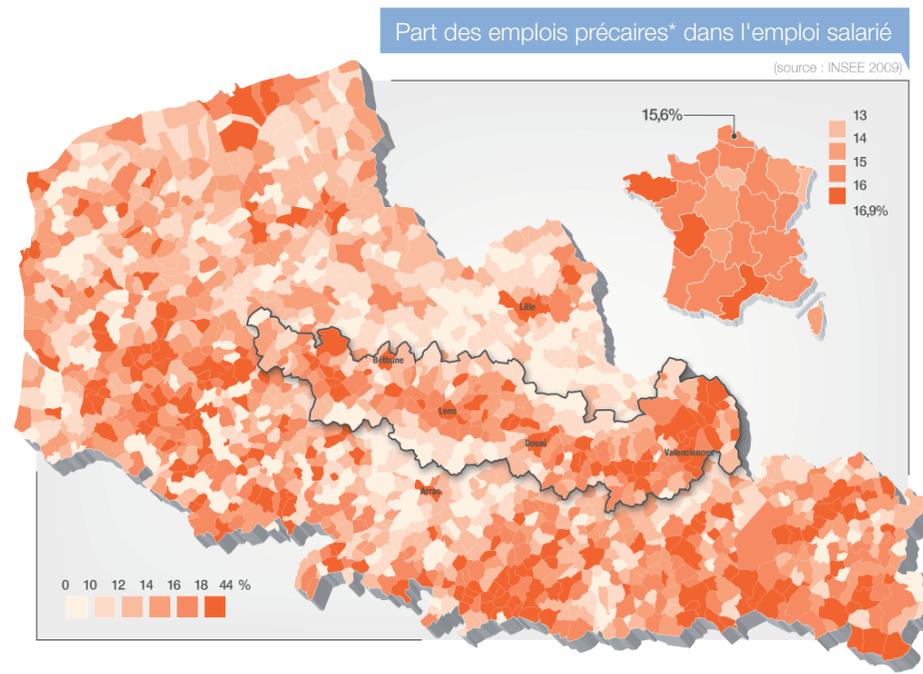
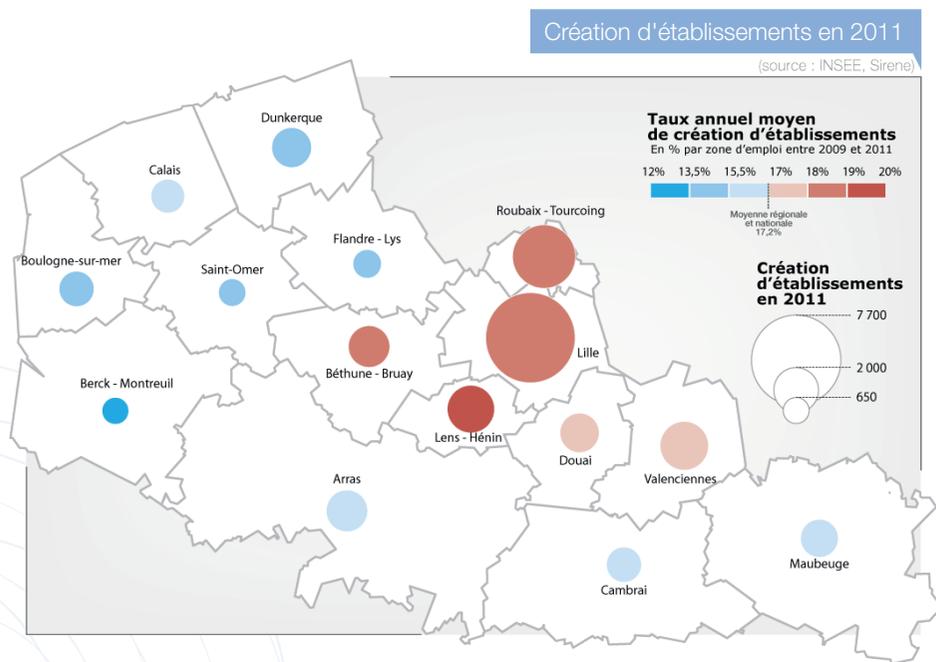
Répartition sectorielle de l'emploi salarié privé par Z.E. en 2010



Au cours de la période 2009-2011, **les zones d'emploi du Bassin minier affichent des taux de création d'établissements supérieurs à la moyenne régionale (17,2 %)**. Les zones de Lens-Hénin et de Béthune- Bruay enregistrent les taux de création moyens les plus élevés de la région (respectivement 19,2 % et 18,7 %) tandis que ceux du Douaisis et du Valenciennais sont très proches de la moyenne régionale (17,5 % et 17,4 %).

Sur un plan sectoriel, durant la période 2009-2011, la construction et le commerce sont, en termes de création, les secteurs d'activité les plus dynamiques de la région (taux moyen de création de respectivement 21,3 % et 18,0 % contre 19,0 % et 16,8 % en France métropolitaine). Ce constat se vérifie d'autant plus dans les zones du Bassin minier qui affichent, durant la même période, des taux moyen de création dans ces deux secteurs nettement supérieurs aux moyennes régionales : de 22,4 % (Douai) à 30,1 % (Lens-Hénin) pour la construction et 18,6 % (Valenciennes) à 19,8 % (Lens-Hénin) pour le commerce.

On notera que **les chiffres de la création doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où une forte dynamique entrepreneuriale peut s'expliquer, dans certains territoires, par une situation dégradée du marché du travail** ; situation rencontrée dans le Bassin minier. La propension à créer son entreprise est, en effet, beaucoup plus forte pour les chômeurs, qui peuvent souhaiter créer leur propre emploi.

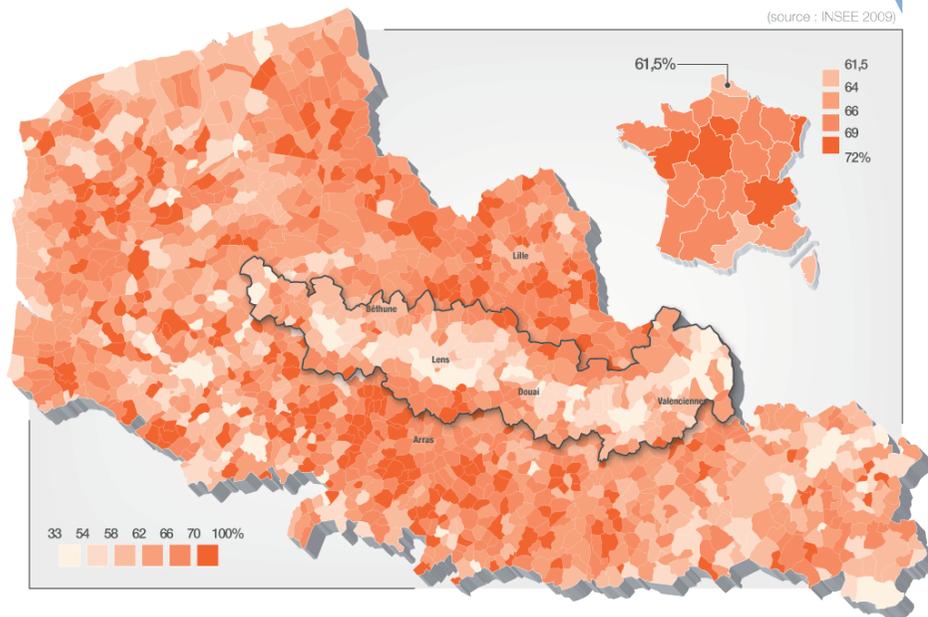


*part des intérimaires, apprentis, CDD, stagiaires et contrats aidés dans la population salariée de 15 ans ou plus

La région Nord-Pas-de-Calais affiche un taux de précarité (qui se définit par la part des salariés de 15 ans ou plus intérimaires, apprentis, CDD, en stage et en contrats aidés rapportée à l'ensemble des salariés de 15 ans ou plus) de 15,6 %, proche de la moyenne nationale (15,1 %). En revanche, **les communes du Bassin minier présentent dans leur ensemble des taux de précarité élevés**, supérieurs à la moyenne régionale. Une analyse plus fine laisse apparaître une concentration des emplois précaires assez marquée aux deux extrémités du territoire ; dans le Valenciennais d'une part sur l'ensemble du corridor minier depuis Condé-sur-Escaut jusqu'au Denaisis, et dans le Bruaysis d'autre part. A noter que les villes centres des 4 arrondissements sont également fortement touchées par cette précarité économique.

Taux d'activité des femmes

(source : INSEE 2009)

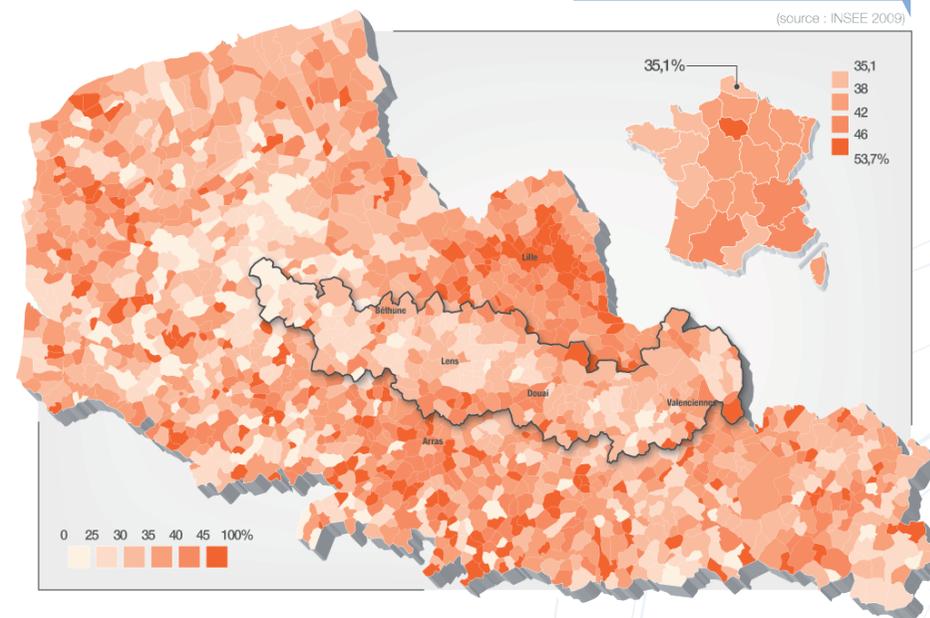


La région Nord-Pas-de-Calais affiche le plus faible taux d'activité des femmes en France métropolitaine : 61,5 %, la moyenne nationale (hors DOM) s'établissant à 68,0 %. Les communes du Bassin minier se distinguent par un taux d'activité féminin nettement inférieur à la moyenne régionale. Le secteur de Lens et le corridor minier dans le Valenciennois présentent les plus faibles parts - inférieures à 50 % - de femmes actives au sein de la population de femmes âgées de 15 à 64 ans. En revanche, les franges du Bassin minier au contact des collines de l'Artois, du bas pays de Béthune et de la Pévèle se caractérisent par des taux d'activité féminins supérieurs à la moyenne régionale, voire à 70 % dans certaines communes.

La région Nord-Pas-de-Calais présente également le plus faible taux d'activité des 55-64 ans (35,1 %) en France métropolitaine, la moyenne nationale (hors DOM) s'établissant à 42,0 %. Les communes du Bassin minier affichent de nouveau des taux d'activité de seniors inférieurs à la moyenne régionale ; les secteurs du Bruayais, du Lensois, du Denaisis et l'extrémité est du corridor minier se distinguent par les taux les plus faibles (inférieurs à 30 %). Les villes de Béthune, Douai et Valenciennes ainsi que les Collines de l'Artois présentent, toutefois, des taux d'activité de seniors supérieurs à la moyenne régionale.

Taux d'activité des 55-64 ans

(source : INSEE 2009)



Une économie encore fortement marquée par l'activité minière passée

En 2008, l'Agence Nationale de Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM) dénombrait près de 58 400 allocataires en région Nord-Pas-de-Calais, dont 60 % de veuves d'anciens mineurs. L'essentiel des ayants droit résidait dans le Bassin minier, et ce quelque soit leur statut professionnel (ouvriers, Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise -ETAM-, ou ingénieurs).

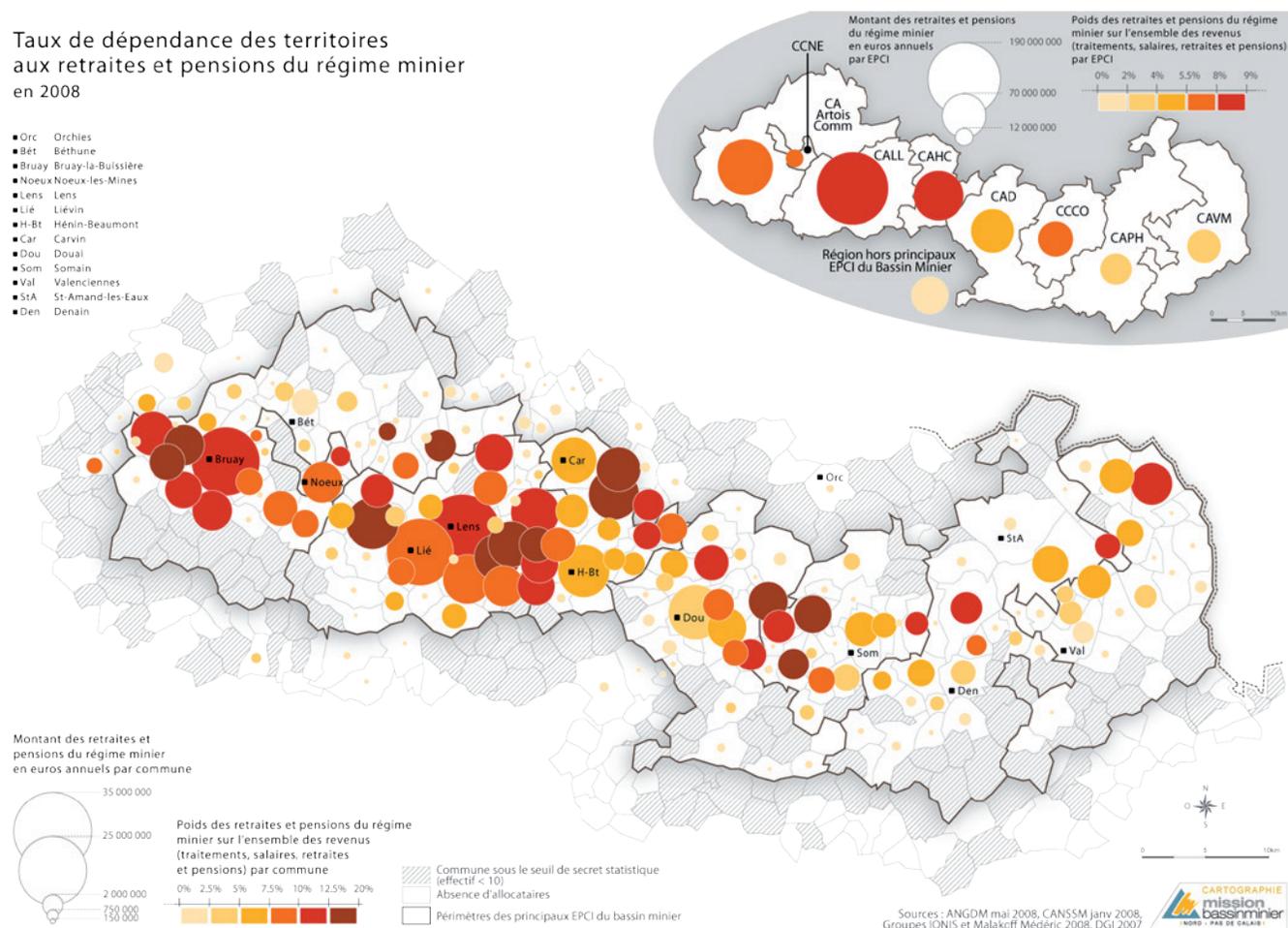
L'ensemble des prestations versées au titre de l'activité minière (retraites de base et complémentaire - prestations « logement » et « chauffage ») s'élevait à 830 millions d'euros en 2008. Sont exclues de cette estimation la prise en charge des prestations de santé.

Ces informations ont permis de calculer un taux de « dépendance économique » des communes à l'activité minière passée en rapportant le montant des retraites et pensions minières sur l'ensemble des revenus du territoire (comprenant salaires, traitement, retraites et pensions mais excluant les prestations sociales). **Près de 20 ans après la fermeture du dernier puits de mine à Oignies, les retraites et pensions issues de l'activité minière pesaient encore fortement dans l'économie locale** puisque dans les communes du cœur minier, pour 100 euros de revenu d'activité, entre 10 et 20 provenaient des retraites et pensions versées par le régime minier.

A échéance des 10 prochaines années, la population des ayants droit des mines aura quasiment disparue ; la moyenne d'âge étant aujourd'hui de l'ordre de 80 ans et près de la moitié d'entre eux ayant plus de 80 ans. Or, **la disparition progressive des mineurs et de leurs veuves est un enjeu important pour le Bassin minier, tant sur le plan économique que social**, ceux-ci étant souvent le support de réseaux de solidarités familiales, dont dépendent des personnes en grande fragilité, tout en soutenant l'économie par la consommation.

Taux de dépendance des territoires aux retraites et pensions du régime minier en 2008

- Orc Orchies
- Bét Bethune
- Bruay Bruay-la-Buissière
- Noeux Noeux-les-Mines
- Lens Lens
- Lié Liévin
- H-Bt Hénin-Beaumont
- Car Carvin
- Dou Douai
- Som Somain
- Val Valenciennes
- StA St-Amand-les-Eaux
- Den Denain

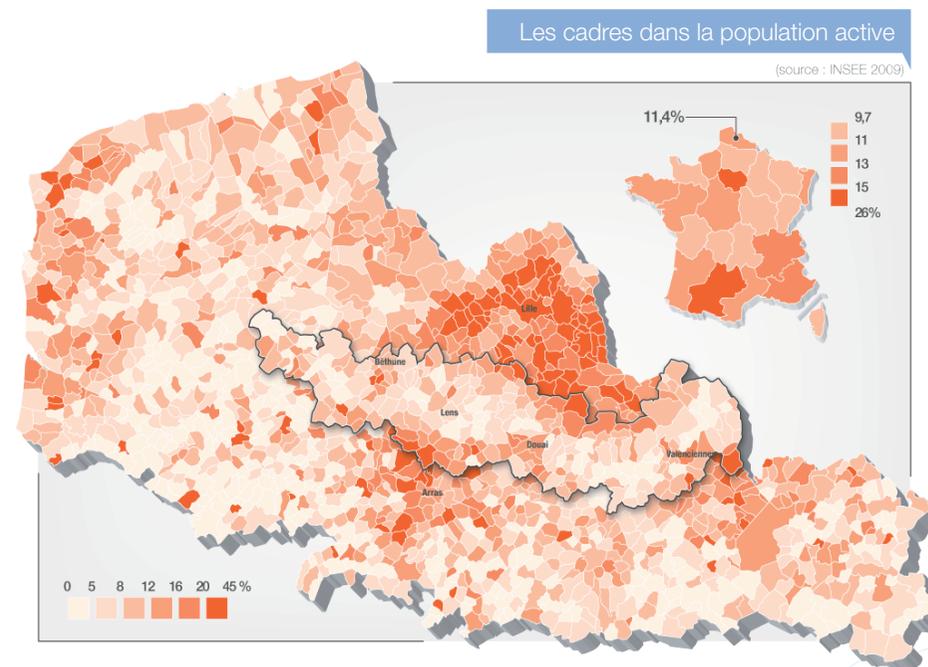
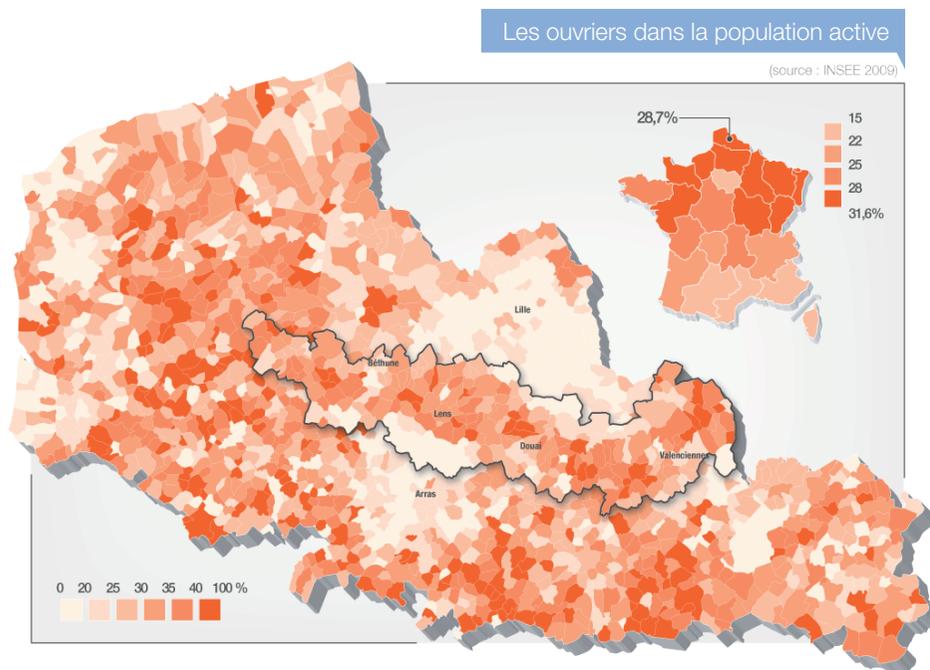


Sources : ANGDM mai 2008, CANSMM Janv 2008, Groupes IONIS et Malakoff Médéric 2008, DGI 2007



Un territoire sociologiquement marqué

Région de tradition industrielle, le Nord-Pas-de-Calais se caractérise, à l'image de ce que l'on peut observer dans les régions dites du grand Nord et du grand Est de la France, par une forte présence d'ouvriers dans la population active (28,7 %), la moyenne nationale (hors DOM) s'établissant à 23,6 %. **La présence encore marquée de l'industrie dans le Bassin minier**, à l'exception du Lensois, dans les secteurs de l'automobile, du ferroviaire ou de l'agroalimentaire notamment, **se traduit par des parts élevées d'ouvriers dans la population active**, supérieures à 30 %, voire 40 % au cœur du sillon minier (corridor minier du Valenciennois, Douaisis et Bruaysis).



Les cadres sont, en revanche, sous-représentés dans la région (11,4 %) par rapport à la France métropolitaine (15,1 %). **Cette faible présence des cadres est encore plus prononcée dans les communes minières** qui affichent majoritairement des parts de cadres inférieures à 8 %, voire 5 % dans les territoires du Bruaysis, du Lensois, du corridor minier du Valenciennois. Les franges du Bassin minier (collines de l'Artois, Pévèle et bas pays de Béthune), présentent, toutefois, des parts de cadres supérieures à la moyenne régionale. **Cette stratégie résidentielle des catégories supérieures est révélatrice d'un déficit d'attractivité des communes minières** (entraînant périurbanisation, mitage de l'espace rural, pression foncière et renchérissement du coût du foncier et de l'immobilier en périphérie du Bassin minier).

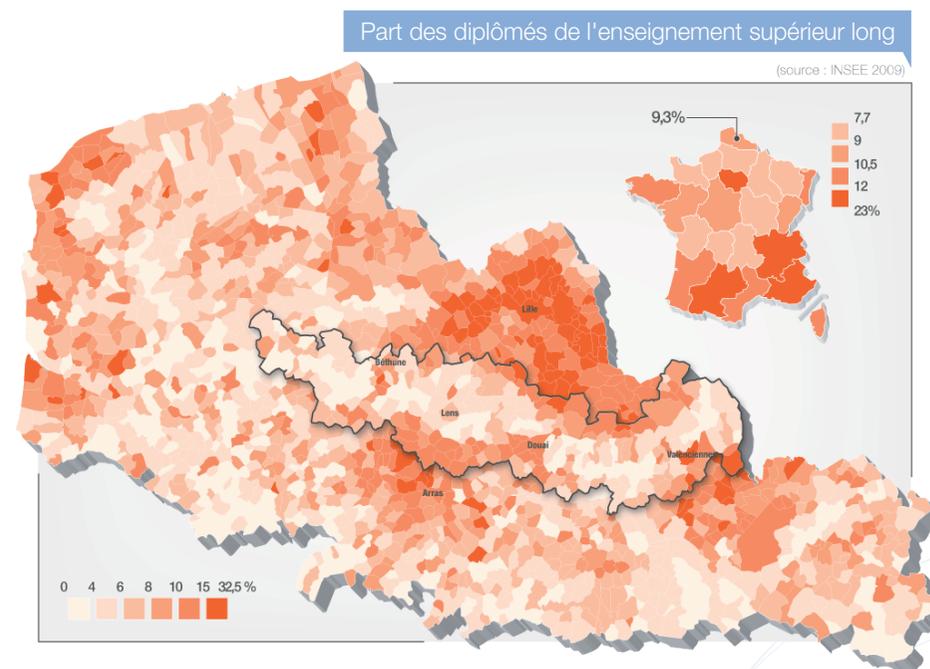
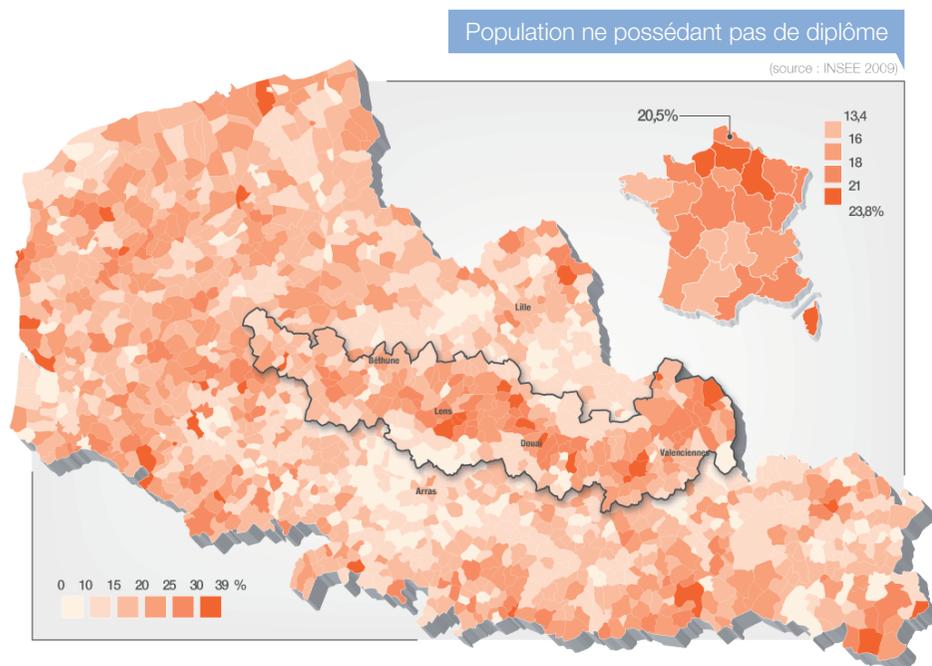
Cette répartition socio-spatiale a évolué très lentement durant ces 10 dernières années, comme en témoigne la plus faible progression de la part des cadres dans les zones d'emploi du Bassin minier (+1,8 point) par rapport à la région (+2,7 points). Toutefois, le recul marqué de l'emploi industriel durant la dernière décennie s'est traduit par une diminution conséquente de la part des ouvriers dans le Bassin minier (-3,4 points), mais moins marquée qu'à l'échelle régionale (-4,0 points).

Zone d'Emploi	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs entreprises	Cadres Profession intellectuel supérieur	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers
Roubaix - Tourcoing	-0,1	-0,2	3,6	2,6	0,9	-5,9
Lille	-0,1	-0,5	5,2	2,4	-1,7	-4,6
Dunkerque	-0,4	-0,8	1,9	2,0	0,8	-2,4
Flandre - Lys	-1,1	-1,0	2,5	2,9	2,3	-4,9
Douai	-0,3	-0,5	2,2	2,2	1,0	-2,8
Valenciennes	-0,2	-0,8	2,1	2,6	0,6	-2,2
Cambrai	-0,6	-1,1	1,1	2,9	2,6	-3,8
Maubeuge	-0,7	-0,2	1,1	2,4	1,1	-2,5
Arras	-1,3	-0,3	2,7	2,8	0,0	-3,0
Lens - Hénin	-0,1	-0,6	1,2	3,0	2,3	-4,2
Béthune - Bruay	-0,4	-0,7	1,7	2,4	2,5	-4,3
Saint-Omer	-0,8	-0,6	1,3	3,6	2,3	-4,3
Calais	-0,4	-0,2	1,3	3,9	2,6	-6,2
Boulogne-sur-mer	-0,6	-0,3	1,8	2,5	0,5	-2,8
Berck - Montreuil	-1,2	-0,9	1,6	3,3	0,4	-2,2
TOTAL BM	-0,2	-0,6	1,8	2,6	1,6	-3,4
TOTAL	-0,4	-0,5	2,7	2,7	0,7	-4,0

Évolution des parts des actifs par CSP entre 1999 et 2009 (en point)
source : INSEE

Un niveau de formation de la population qui reste faible mais en voie d'amélioration

En 2009, près de 600 000 personnes sont sans diplôme dans le Nord-Pas-de-Calais, soit 20,5 % de la population non scolarisée de 15 ans ou plus de la région, contre 18,3 % à l'échelle de la France métropolitaine. **Les communes du Bassin minier présentent des parts de population sans diplôme supérieures à 20 %, voire 30 % notamment dans les secteurs du Lensois et du Douaisis.** Cette proportion relativement élevée de la population sans diplôme peut s'expliquer en partie par l'origine sociale des élèves qui exerce une influence très importante sur leur scolarité, les enfants de cadres réussissant, en moyenne, mieux que ceux issus de milieux plus modestes.



La même année, la population de 15 ans ou plus diplômée de l'enseignement supérieur long (bac+3 et plus) représente 9,3 % de la population de 15 ans ou plus non scolarisée (263 000 personnes) de la région, contre 12,6 % en France métropolitaine. **Les communes du Bassin minier présentent des parts de population de 15 ans ou plus diplômée de l'enseignement supérieur long nettement en deçà de la moyenne régionale, inférieures à 6 %, voire 4 % de la population non scolarisée.** Aux franges du Bassin minier, les parts de diplômés de l'enseignement supérieur sont nettement plus élevées, supérieures à 10 %.

Le niveau de formation s'est toutefois amélioré entre 1999 et 2009 dans les communes minières : la part des sans-diplômes a diminué de 3,5 points dans les zones d'emploi du Bassin minier contre seulement -2,9 points à l'échelle régionale. Ce recul de la part des sans-diplômes est particulièrement marqué dans les zones d'emploi de Lens et de Béthune-Bruay (-3,8 et -4,3 points). La part des diplômés de l'enseignement supérieur court est également en progression (+3,5 points) dans les zones d'emploi du Bassin minier, au même rythme que dans la région. Néanmoins, la part des diplômés de l'enseignement supérieur long augmente moins rapidement dans le Bassin minier (+2,2 points) qu'à l'échelle régionale (+3,3 points).

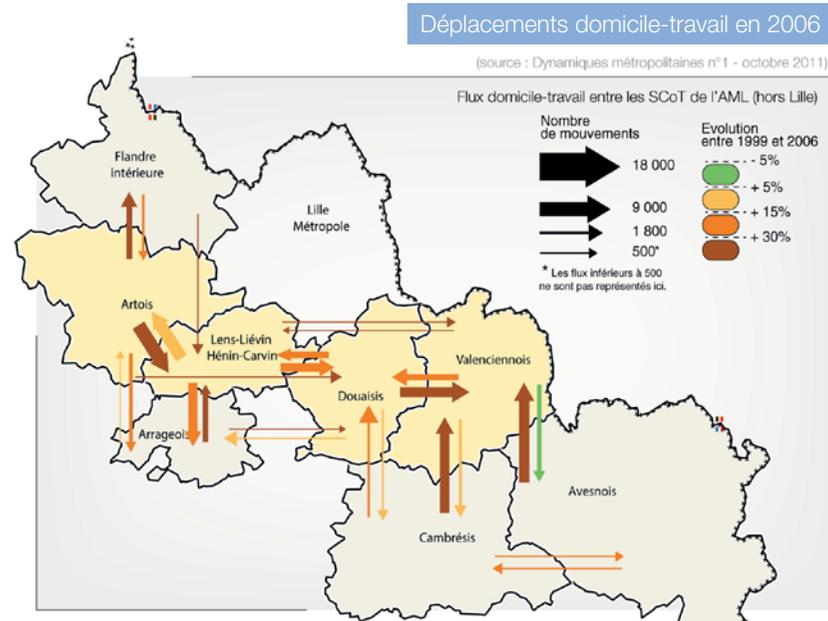
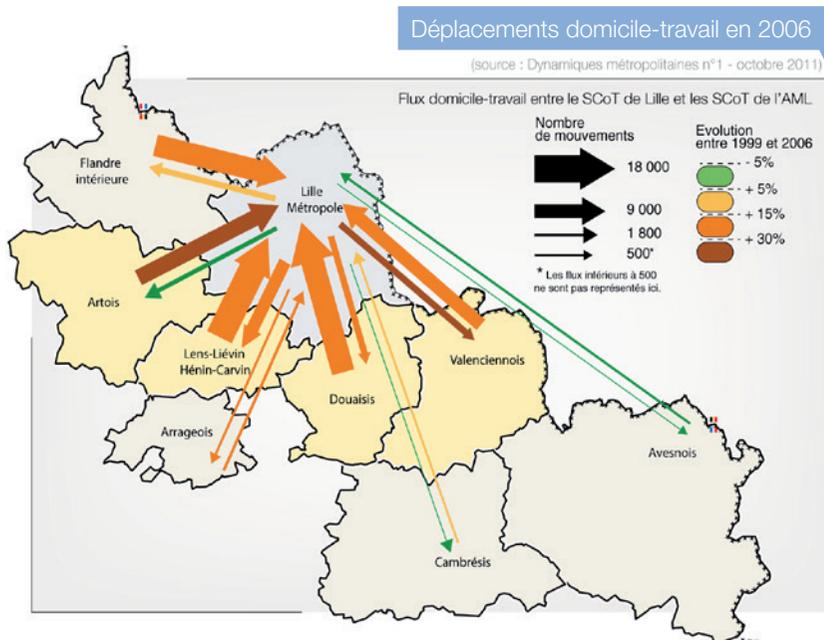
Zone d'Emploi	Titulaires d'aucun diplôme	Titulaires du CEP	Titulaires du BEPC, brevet des collèges	Titulaires d'un CAP ou d'un BEP	Titulaires d'un BAC ou brevet professionnel	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long
Roubaix - Tourcoing	-1,2	-6,1	-1,8	-2,3	4,1	3,4	3,9
Lille	-1,7	-6,2	-2,0	-2,6	2,9	3,1	6,5
Dunkerque	-2,7	-4,8	-1,7	-0,6	4,0	3,3	2,4
Flandre - Lys	-4,3	-6,4	-1,6	0,8	4,6	4,0	2,9
Douai	-2,8	-5,9	-1,2	-0,1	4,3	3,3	2,5
Valenciennes	-3,0	-6,3	-1,0	-0,1	4,5	3,3	2,7
Cambrai	-2,7	-7,0	-1,2	1,1	4,2	3,7	1,9
Maubeuge	-2,7	-6,4	-1,1	0,6	4,3	3,4	1,8
Arras	-3,4	-7,2	-1,5	0,5	4,3	4,1	3,2
Lens - Hénin	-3,8	-6,3	-0,8	1,0	4,8	3,2	1,8
Béthune - Bruay	-4,3	-6,9	-0,7	1,4	4,7	3,7	2,0
Saint-Omer	-4,3	-6,0	-0,8	1,1	4,2	3,6	2,2
Calais	-3,8	-6,1	-1,3	0,8	5,1	3,0	2,2
Boulogne-sur-mer	-3,3	-5,6	-1,1	0,6	4,0	3,0	2,4
Berck - Montreuil	-4,1	-6,8	-0,5	1,0	4,9	3,3	2,2
TOTAL BM	-3,5	-6,4	-0,9	0,6	4,6	3,4	2,2
TOTAL	-2,9	-6,2	-1,3	-0,3	4,1	3,4	3,3

Évolution des parts de population selon leur niveau de formation
source : INSEE

Le développement du phénomène de métropolisation

Au sein de l'Aire Métropolitaine de Lille (AML), entre 1999 et 2006, les mobilités domicile – travail entre SCOT progressent de l'ordre de 15 à 25 % pour la plupart des territoires (et à plus de 30 % pour le Valenciennois sur la période).

En volume, **les relations entre les territoires du Bassin minier et la métropole lilloise sont de loin les plus importantes et se font toujours au bénéfice de Lille**. La métropole lilloise attire davantage d'actifs issus des territoires voisins, en particulier du Bassin minier (y compris du Valenciennois plus éloigné géographiquement), qu'elle n'en envoie vers ceux-ci. Constat intéressant à dresser dans la mesure où Lille est déficitaire pour les migrations résidentielles vis-à-vis du Bassin minier, et en particulier du Béthunois et du Douaisis. Parmi ces actifs habitant dans le Bassin minier et travaillant sur la métropole lilloise, une partie d'entre eux résidaient en 1999 sur Lille et ont déménagé dans les territoires limitrophes entre 1999 et 2006 tout en conservant leur emploi initial sur Lille. C'est le cas d'environ 2/3 des actifs ayant déménagé dans les SCOT limitrophes sur la période 1999 - 2006. Au final, 17 % des actifs occupés dans le Douaisis travaillent dans la métropole lilloise, 15 % dans le Lenois, 11 % dans le Béthunois et 7 % dans le Valenciennois.

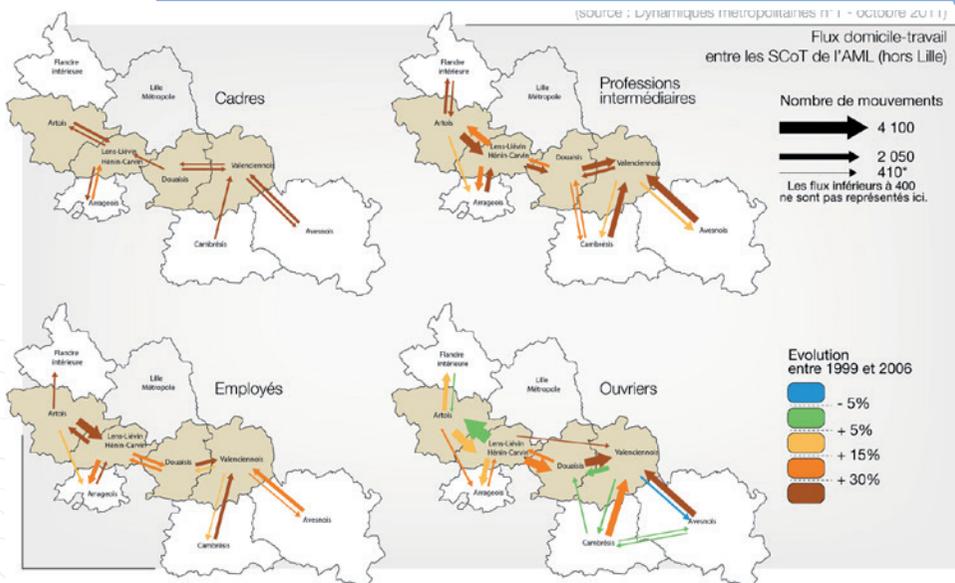


Si le phénomène de métropolisation est bien réel et se renforce sur la période récente, **les liaisons transversales au Bassin minier connaissent également une progression sensible**, supérieure également à 15 %, même si les volumes restent plus faibles. Globalement, trois grandes situations s'observent ; le Valenciennois, second pôle d'emplois régional, se distingue à la fois par un faible taux de sortie de ses actifs (moins de 1/6ème des actifs quittent le territoire) et par le fait qu'il attire des actifs de l'Avesnois, du Cambrésis et du Douaisis. Le secteur de Lens est quant à lui un territoire pleinement intégré aux marchés de l'emploi de l'AML puisqu'un tiers des actifs en emploi habitant le territoire travaille dans un autre territoire (dont un 1/6 dans la métropole lilloise) et près d'un quart des emplois du Lenois est occupé par un actif résidant sur un autre territoire. Enfin, le Béthunois et le Douaisis oscillent entre les fonctions de pôle d'emploi local et vocation résidentielle ; tous deux étant déficitaires au jeu des migrations alternantes vis-à-vis des territoires voisins.

Quel que soit les territoires du Bassin minier, ceux-ci s'inscrivent tous sans exception dans une dynamique de développement dépassant leurs limites territoriales pour se placer à l'échelle de l'AML. Des études menées sur le profil des salariés de zones d'activités de la CALL et de la CAHC, ou de secteurs d'activités spécifiques (le ferroviaire dans le Valenciennois notamment) ont confirmé la diffusion sur une zone géographique de plus en plus large des lieux de résidence de ces salariés, et ce quelque soit les catégories sociales. D'ailleurs, ces résultats sont corroborés par l'analyse des migrations domicile – travail au regard des catégories sociales à l'échelle de l'AML. Si les cadres et professions intermédiaires sont les plus mobiles et le sont de plus en plus, le phénomène de métropolisation touche l'ensemble des catégories sociales, y compris les ouvriers (même si les taux d'évolution sur la période récente sont plus faibles), et on assiste simultanément à une intensification des échanges au sein même du Bassin minier (ainsi qu'avec l'Arrageois) pour l'ensemble des catégories sociales.

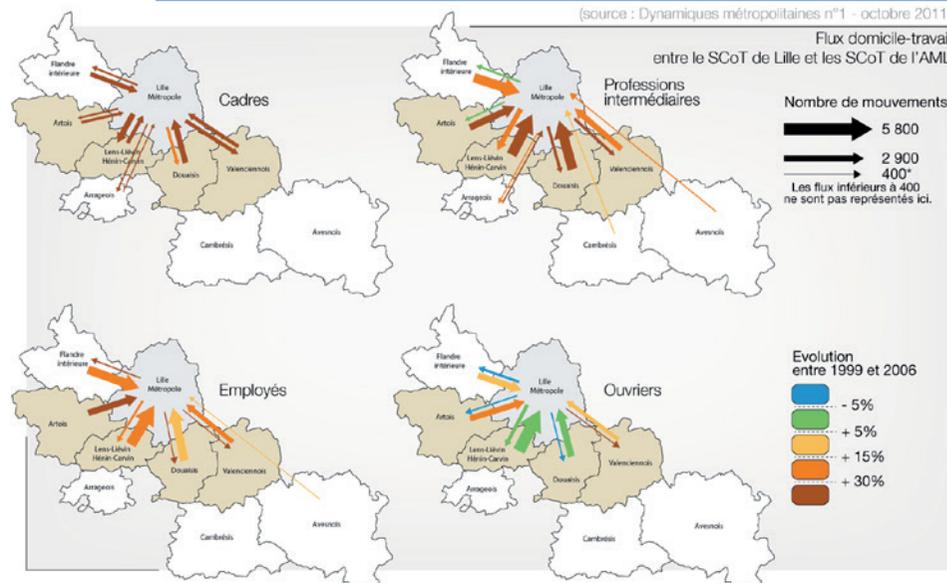
Déplacement domicile-travail en 2006 par Catégories Socioprofessionnelles

(source : dynamiques métropolitaines n°1 - octobre 2011)



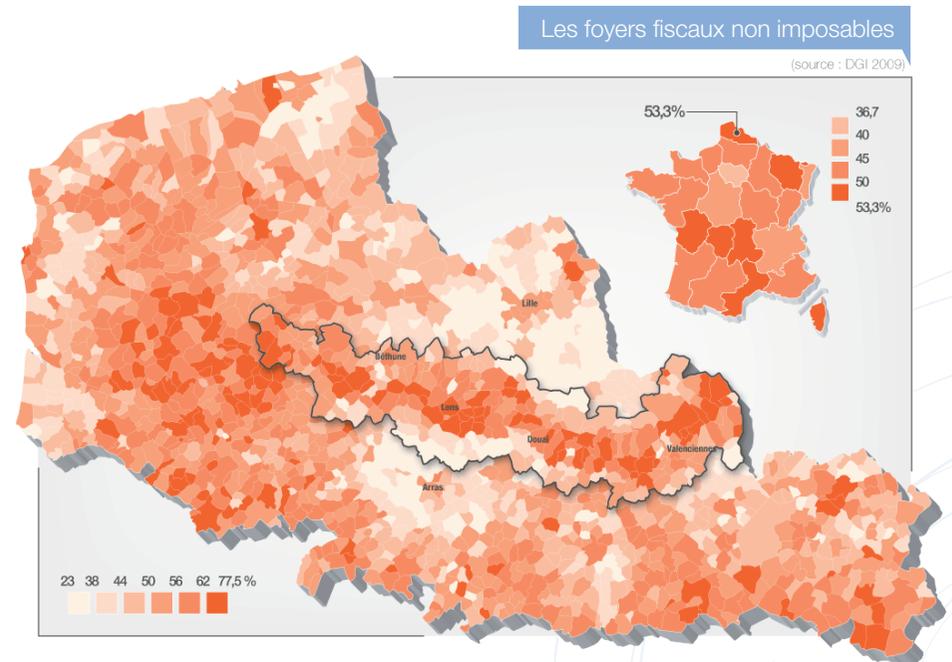
Déplacement domicile-travail en 2006 par Catégories Socioprofessionnelles

(source : dynamiques métropolitaines n°1 - octobre 2011)



Des ressources limitées tant au niveau des ménages que des communes

En 2009, la région Nord-Pas-de-Calais compte près de 1 200 000 foyers fiscaux non imposables, soit 53,3 % de l'ensemble des foyers fiscaux de la région. Elle se place au premier rang des régions françaises (hors DOM) en termes de part de foyers fiscaux non imposés ; la moyenne France métropolitaine s'établissant à 46,4 %. **Les communes du cœur urbain du Bassin minier présentent en règle générale des taux de foyers fiscaux non imposables supérieurs à 60 %.** Les taux les plus élevés sont observés dans les communes de Denain, Louches, Marles-les-Mines et Sallaumines où plus de 70 % des foyers fiscaux ne sont pas imposables en 2009. La surreprésentation des foyers fiscaux non imposables dans le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est d'autant plus singulière qu'elle contraste avec des taux proches, voire inférieurs à la moyenne nationale sur les franges de ce territoire. C'est en particulier le cas dans le secteur central entre les communes minières de l'arrondissement de Lens qui présentent des taux supérieurs à 60 % et les communes péri-urbaines des Weppes et de la Pévèle au nord ou des collines de l'Artois au sud où le poids des foyers fiscaux non imposés est inférieur à 50, voire 40 %. Une situation similaire est observée entre les secteurs miniers du Bruaysis, Douaisis et Valenciennois et les zones rurales ou péri-urbaines contiguës.



Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) permet de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Il prend en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe et devient un revenu équivalent par adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition de l'Insee et d'Eurostat :

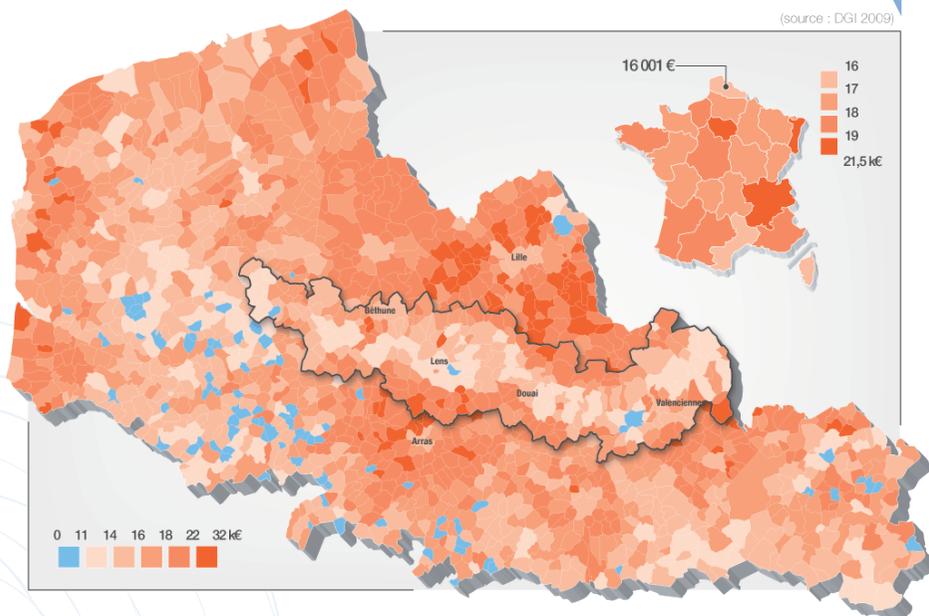
- Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- Les autres personnes de 14 ans et plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- Les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Le revenu médian est le revenu qui partage la distribution des revenus ici considérée en deux parties égales. Les valeurs extrêmes, en particulier les valeurs élevées, impactent davantage le revenu moyen que le revenu médian. Celui-ci est de ce point de vue un indicateur plus fiable.

En corollaire, **le revenu médian annuel par unité de consommation (uc) place la région Nord-Pas-de-Calais, avec 16 000 € par uc, en dernière position en France métropolitaine**, la moyenne nationale se situant quant à elle à 18 355 €. **En ce qui concerne le Bassin minier, la quasi totalité des communes du territoire présente un revenu médian par uc inférieur à 16 000 € par an, voire à 14 000 € pour les moins favorisées.** Ce seuil chute à 11 000 € dans le cas de Denain, Louches et Sallaumines. La rupture observée précédemment entre le Bassin minier et ses franges, en termes de part de foyers fiscaux non imposés, semble ici encore plus marquée. Ainsi, des communes minières au revenu médian par uc inférieur à 14 000 € voisinent des communes périurbaines ou rurales au revenu supérieur à 18 000 €. Cette situation est visible

Le revenu médian par unité de consommation

(source : DGI 2009)

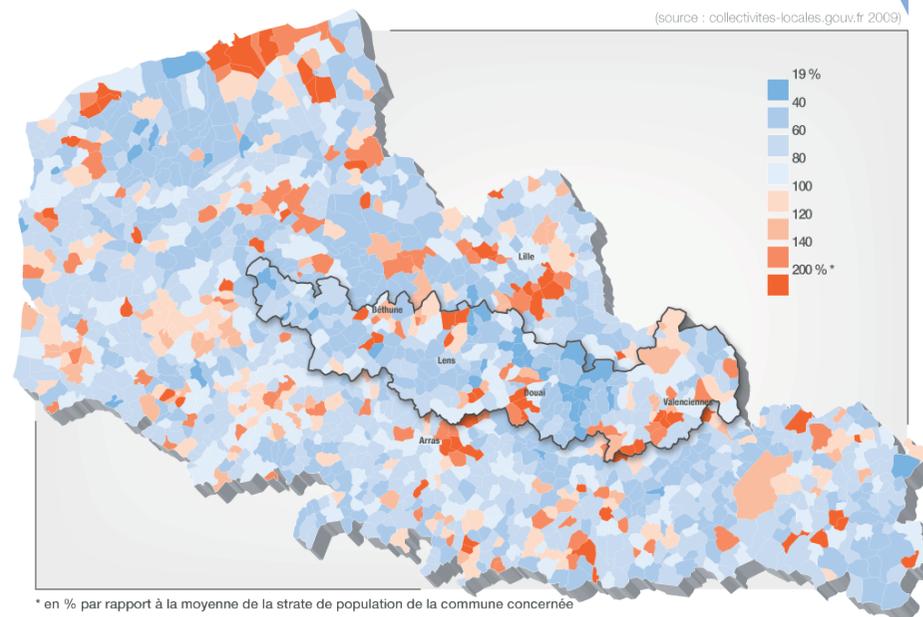


sur la quasi-totalité du linéaire du Bassin minier tant dans sa partie nord en connexion avec la métropole lilloise, qu'au sud avec les zones rurales de l'arrageois, du Douaisis et du Valenciennois.

En 2009, hormis quelques communes, généralement sièges d'implantation de grandes entreprises, **la majorité des communes du Bassin minier affiche des potentiels fiscaux² (très) nettement inférieurs à la moyenne de leur strate de population respective.** En règle générale, le potentiel fiscal des communes minières est inférieur de plus de la moitié à la moyenne de leur strate de population respective, ce qui place ces communes parmi les plus pauvres de France (à strate de population équivalente).

Le potentiel fiscal des communes de la région

(source : collectivités-locales.gouv.fr 2009)



² La source de la fiscalité directe locale porte spécifiquement sur les quatre taxes que sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe professionnelle. Le potentiel fiscal est le produit théorique que recevrait la commune si elle appliquait les taux d'imposition moyens de chacune de ces taxes observés dans la France entière à ses propres bases fiscales.

Une amélioration de l'état sanitaire de la population qui reste néanmoins préoccupant

L'Agence Régionale de Santé (ARS) dresse, dans son Atlas Régional et Territorial de Santé du Nord-Pas-de-Calais 2011, le diagnostic sanitaire suivant sur la région Nord-Pas-de-Calais et sur le Bassin minier :

« De 2004 à 2007, 35 340 personnes sont décédées en moyenne chaque année dans le Nord-Pas-de-Calais. Le nombre de décès est supérieur de 29 % chez les hommes et de 21 % chez les femmes à ce qui aurait pu être attendu si la mortalité dans la région était la même qu'en France métropolitaine.

Le Nord-Pas-de-Calais est la région de France métropolitaine où la surmortalité est la plus importante, suivie de la Picardie. Cela se vérifie chez les hommes comme chez les femmes. **Une explication provient des particularités de la région en termes comportementaux** (alimentation, consommation d'alcool,...), **sociaux** (chômage, part des ouvriers,...) **et environnementaux** (anciens sites industriels...).

Un quart des personnes décédées avait moins de 65 ans. Cette surmortalité prématurée dans la région est encore plus nette que pour l'ensemble de la population. Chez les hommes, 34 % des décès ont lieu avant 65 ans contre 16 % chez les femmes. Deux causes de décès se distinguent : 29 % des décès sont dus à un cancer et 27 % à une maladie cardiovasculaire. Tous les ans, plus de 10 000 décès sont dus à chacune de ces deux pathologies dans le Nord-Pas-de-Calais. 24 % des décès sont liés au tabagisme et 5 % à l'alcoolisme.

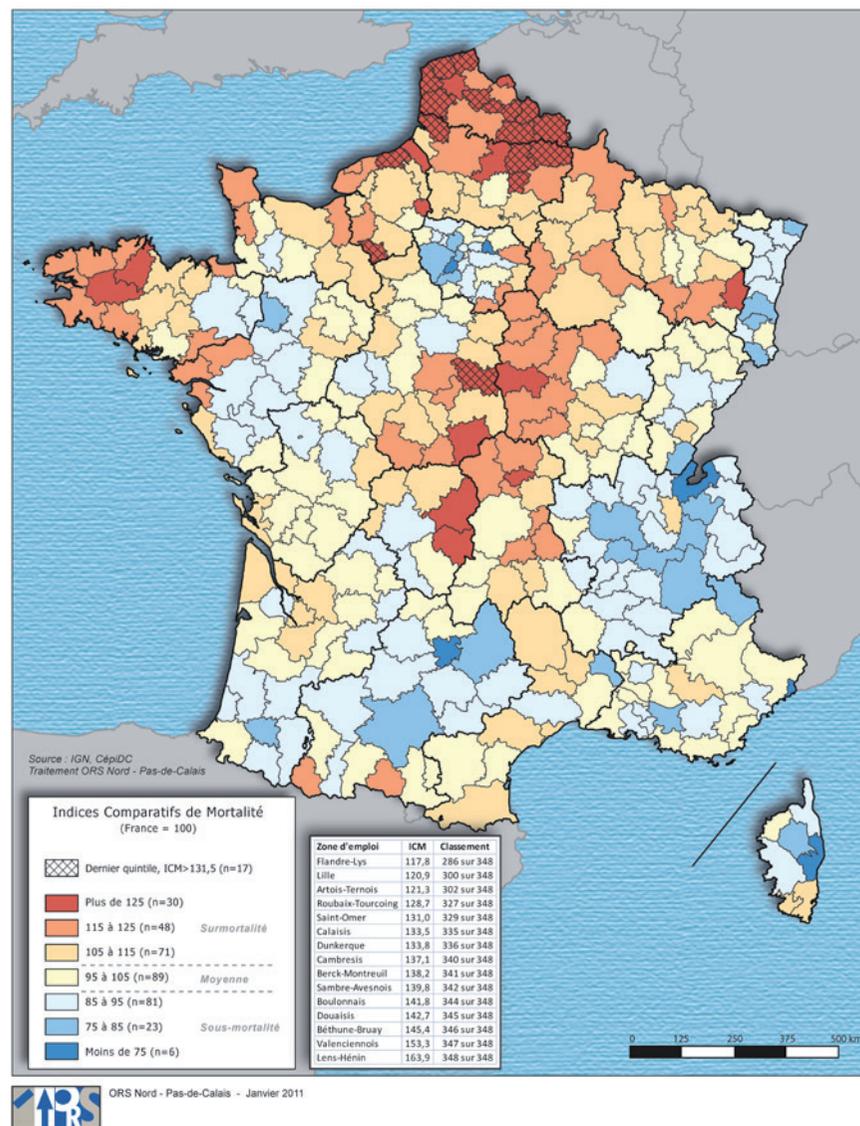
Quelle que soit la cause du décès ici étudiée, la mortalité est plus importante dans la région qu'en France. La surmortalité est la plus nette pour les décès liés à l'alcoolisme : leur nombre est supérieur de 87 % chez les hommes et 138 % chez les femmes à ce que l'on aurait observé dans le Nord-Pas-de-Calais si la mortalité y était la même qu'en France. La surmortalité régionale est également très élevée pour les décès liés au tabagisme et, chez les femmes, au diabète.

Les hommes sont décédés plus souvent que les femmes d'un cancer (34 % des décès pour les hommes contre 24 % pour les femmes). Leurs décès sont plus fréquemment dus à des maladies liées à l'alcool et au tabac. Chez les femmes, les décès sont plus fréquemment causés par une maladie cardiovasculaire (31 % chez les femmes contre 24 % chez les hommes).

De 2004 à 2007, environ 200 enfants de moins de 1 an sont décédés en moyenne chaque année. La mortalité infantile est légèrement plus importante dans la région qu'en France, même si la différence est à peine significative.

La surmortalité régionale est particulièrement importante dans le Bassin minier surtout pour les hommes. Pour les femmes, la surreprésentation des décès est plus diffuse. Cependant, elle est un peu plus nette dans le Valenciennois et le Douaisis. **Cette surreprésentation de la mortalité dans l'ancien Bassin minier est très nette pour les décès prématurés et ceux liés à l'alcoolisme**, notamment chez les femmes. »

Mortalité prématurée (avant 65 ans) toutes causes Hommes et Femmes - Par zone d'emploi - Période 2004- 2007



Mortalité dans les communautés urbaines et d'agglomération sur la période 2006-2009

Source : Insee, INSERM-CepiDc. Traitements : ORS Nord-Pas-de-Calais

Communauté urbaine ou d'agglomération	Tous âges	Tous âges classement du - au + élevé	Avant 65 ans	Avant 65 ans classement du - au + élevé
CA Versailles Grand Parc	75	4	70	5
CA Rennes Métropole	85	20	85	32
CA de Pau - Pyrénées	87	29	95	73
CU de Bordeaux	90	45	93	67
CU Nantes Métropole	90	46	96	74
CA du Grand Dax	92	60	106	124
CA Royan Atlantique	94	74	110	137
CA Caen la Mer	94	75	111	142
CA de Reims	104	152	115	150
CA Havraise - CODH	111	173	133	180
CU de Brest Métropole Océane	112	174	133	181
CU de Lille Métropole	114	175	123	169
CA de la Région Dieppoise	115	176	144	187
CU d'Arras	116	178	131	177
CA de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne	119	183	142	186
CA du Calaisis	121	184	149	191
CA de Forbach - Porte de France	124	185	113	145
CU de Dunkerque Grand Littoral	124	186	135	182
CA de Saint-Quentin	126	187	156	194
CA de Saint-Omer	126	189	147	190
CA du Douaisis	127	190	144	188
CA Maubeuge Val de la Sambre	130	191	138	184
CA de Cambrai	131	192	145	189
CA de Valenciennes Métropole	132	193	156	193
CA d'Hénin Carvin	134	194	151	192
CA de Lens - Liévin	134	195	167	198
CA de l'Artois	135	196	157	195
CA du Boulonnais	135	197	158	196
CA de la Porte du Hainaut	139	198	160	197
France	100		100	

Les quatre zones d'emplois couvrant le Bassin minier se situent toutes dans le dernier quintile de l'Indice Comparatif de Mortalité prématurée (avant 65 ans), toutes causes, soit à un niveau supérieur à 131,5 décès (base 100 pour la France métropolitaine), pour la période 2004-2007 (source : Observatoire Régionale de la Santé). Sur les 348 zones d'emplois de France métropolitaine, les zones d'emplois du Bassin minier, à savoir Lens-Hénin (348), Valenciennes (347), Béthune-Bruay (346) et Douai (345), occupent respectivement les 4 dernières places du classement.

A l'échelle des communautés d'agglomération de France métropolitaine, les 10 dernières places sont toutes occupées par des EPCI de la région Nord-Pas-de-Calais, quelque soit la classe d'âge étudié en ce qui concerne l'ICM (avant ou après 65 ans). Parmi celles-ci, on retrouve les six communautés d'agglomération du Bassin minier.

Pourtant, il y a eu amélioration de l'état de santé de la population de ces territoires entre 1982 et 2007 mais celle-ci est demeurée insuffisante pour rattraper les retards initiaux et surtout le rythme de progression est inférieur au rythme moyen observé à l'échelle nationale (France métropolitaine) sur cette période.

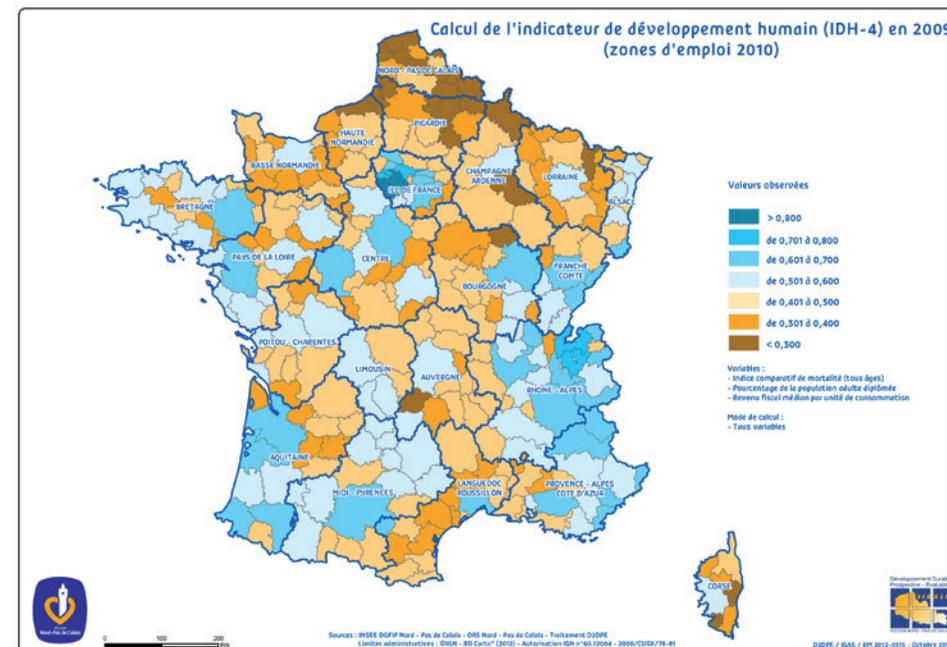
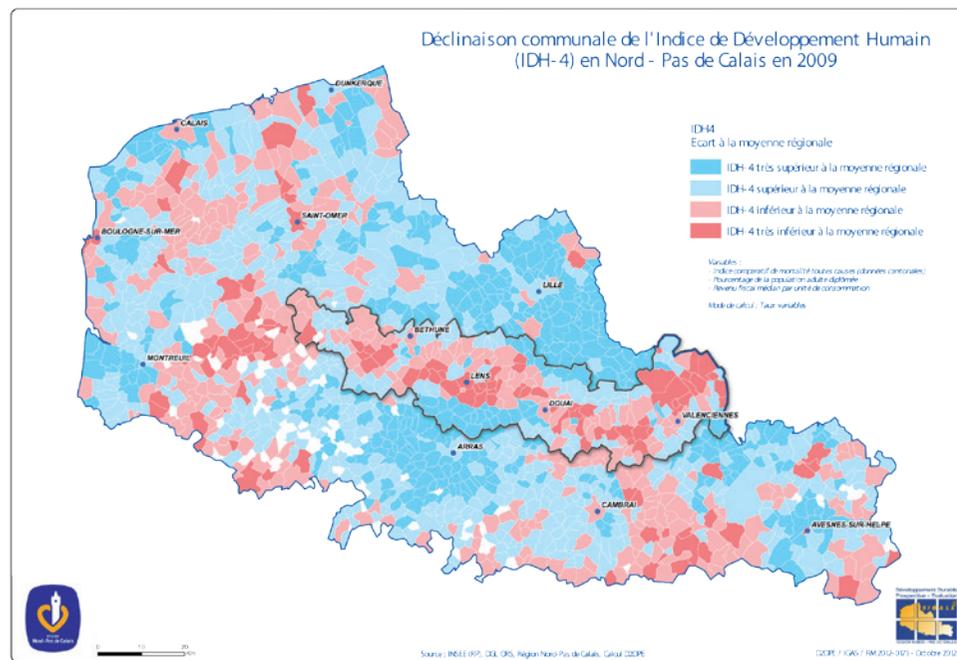
Évolution de la mortalité par rapport à la baisse moyenne française, dans les communautés urbaines et d'agglomération entre 1982 et 2007

Source : Insee, INSERM-CepiDc. Traitements : ORS Nord-Pas-de-Calais

Communauté urbaine ou d'agglomération	Ampleur de la baisse par rapport à la diminution française	Classement du - au + élevé
CA de la Vallée de la Marne	+ 29 %	1
CU de Bordeaux	+ 4 %	56
CA Montpellier Agglomération	0 %	75
CU de Lille Métropole	0 %	79
CA du Pays de Montauban et des Trois Rivières	- 2 %	86
CA Maubeuge Val de la Sambre	- 2 %	90
CA Havraise- CODH	- 4 %	103
CA du Calaisis	- 5 %	113
CA de l'Albigeois	- 5 %	114
CA d'Hénin Carvin	- 5 %	116
CA Grand Troyes	- 6 %	118
CA du Douaisis	- 7 %	122
CA de Reims	- 7 %	123
CA de Valenciennes Métropole	- 8 %	133
CA d'Agen	- 9 %	136
CA de Lens - Liévin	- 9 %	141
CU d'Aleçon	- 10 %	144
CU de Dunkerque Grand Littoral	- 10 %	146
CA Perpignan Méditerranée	- 11 %	148
CA de la Porte du Hainaut	- 12 %	157
CA de l'Artois	- 16 %	175
CA La Roche sur Yon Agglomération	- 17 %	176
CA de Cambrai	- 17 %	177
CA Grand Poitiers	- 18 %	180
CU d'Arras	- 18 %	181
CA Caen la Mer	- 18 %	182
CA de Saint-Omer	- 19 %	184
CA de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne	- 19 %	185
CA du Boulonnais	- 19 %	187
CA Royan Atlantique	- 23 %	191
CA de Saint-Quentin	- 42 %	198

Un indicateur de développement humain défavorable

L'indicateur de Développement Humain (IDH-4) est un indicateur synthétique conçu par la D2DPE³ de la région Nord-Pas-de-Calais qui vise à mesurer le niveau de richesse et de développement humain d'un territoire à partir d'un indice de santé (indice comparatif de mortalités – toutes causes), d'un indice d'instruction (part de la population âgée de plus de 15 ans sortie du système scolaire non diplômée) et d'un indice de niveau de vie (revenu imposable médian des ménages par unité de consommation).



Si la région Nord-Pas-de-Calais affiche globalement le niveau de développement humain le plus faible des régions de France métropolitaine, les contrastes sont importants à l'échelle infrarégionale. La déclinaison communale de l'IDH-4 permet de mesurer ces contrastes de manière assez fine et de mettre en évidence de fortes disparités en matière de développement humain au sein de la région.

Le Bassin minier forme un espace homogène où l'IDH-4 est très inférieur à la moyenne régionale, en raison d'un niveau de revenu faible, d'une proportion élevée de non-diplômés et d'un indice comparatif de mortalité plus élevé que la moyenne régionale, contrairement aux territoires limitrophes de la Pévèle, du bas pays de Béthune ou des collines de l'Artois qui présentent une situation nettement plus favorable.

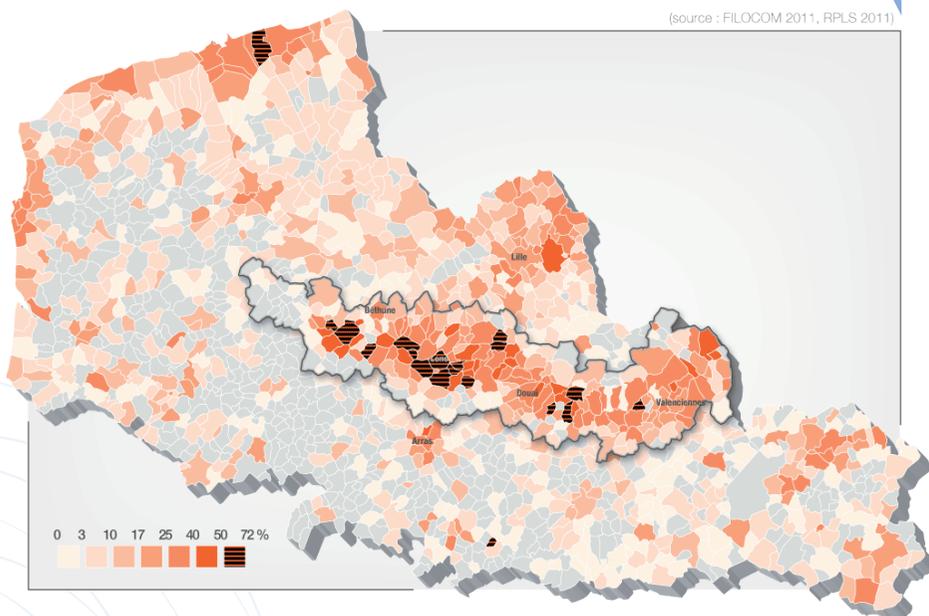
Un parc de logements locatifs sociaux développé

Le parc locatif institutionnel (HLM + Maisons et Cités Soginorpa⁴) est fortement représenté dans le Bassin minier, au point où (très) rares sont **les communes minières à ne pas disposer des 20 % de logements sociaux requis par la loi SRU. Bien au contraire, les communes minières affichent des taux supérieurs à 25 % de logements sociaux dans la majorité des cas, allant jusqu'à 40 %, voire plus de 50 %, dans certaines situations.** Les communes minières du Nord-Pas-de-Calais affiche les taux de logements sociaux parmi les plus élevés de la région.

A titre d'exemple, sur le territoire de la CALL, un logement sur deux est un logement locatif social. Le poids des logements sociaux dépasse les 50 % à Lens, ce qui représente un volume de plus de 9 100 logements. Le « record » est atteint par la commune de Grenay (CA Lens-Liévin) dont la part de logements sociaux est supérieure à 70 %.

La part des logements sociaux

(source : FILOCOM 2011, RPLS 2011)



⁴ Au 1er janvier 2014, Maisons & Cités Soginorpa, actuellement bailleur privé, changera de statut pour intégrer le droit commun des organismes HLM et prendra le statut de SA d'HLM.

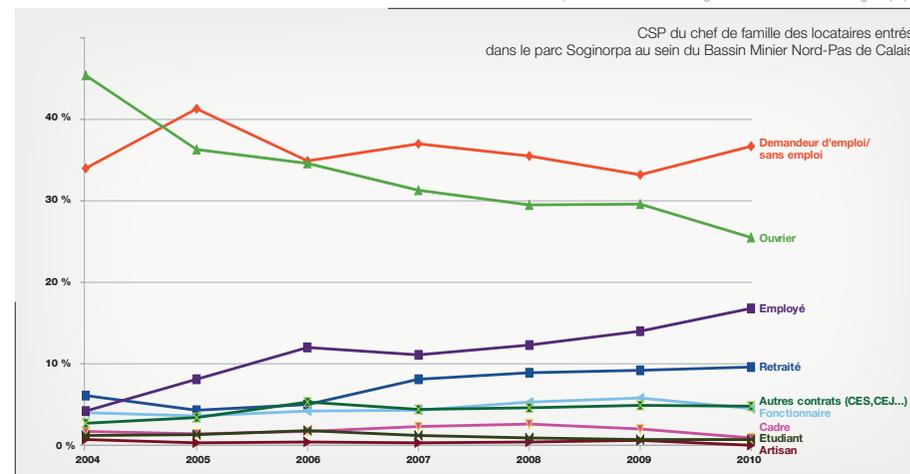
La paupérisation des cités minières

Jusqu'au début des années 2000, les logements miniers, qu'ils appartiennent au principal bailleur Maisons & Cités Soginorpa ou à la SIA, étaient majoritairement occupés par les ayants droit du régime minier (anciens mineurs ou leurs veuves). A partir de 2002, le rapport s'inverse au profit des locataires « classiques » ; ceux-ci représentent aujourd'hui de l'ordre de 70 % des occupants du parc contre 30 % pour les ayants droit des mines. **D'ici 10 ans, la population des ayants droit aura quasiment disparue**, la moyenne d'âge actuelle atteignant les 80 ans et la moitié d'entre eux étant âgée de plus de 80 ans. Le taux de remplacement dépasse aujourd'hui les 5 %, c'est-à-dire que chaque année plus de 5 % du parc occupé jusqu'à présent par des ayants droit des mines bascule dans le régime locatif classique.

Progressivement, le statut « social » du parc minier a donc évolué ; il s'est « banalisé », passant d'un parc de logements d'entreprise destiné à l'origine à loger exclusivement les ouvriers mineurs à celui de parc locatif classique ouvert à tous. Cette évolution s'est accompagnée d'**une modification en profondeur du peuplement des cités minières**. La population initiale, constituée par les ouvriers mineurs puis par les pensionnés, dispose de ressources certes modestes mais qui leur permettent néanmoins de vivre correctement ; d'autant que le statut du mineur leur confère un certain nombre d'avantages sociaux (logement gratuit - « bon de chauffage » - couverture santé). Le profil des locataires entrant dans le parc est lui radicalement différent. Majoritairement, ceux sont **des ménages très marqués socialement**, confrontés dans bien des cas à de (très) grandes difficultés socio-économiques.

Parc Maisons & Cités Soginorpa : profil des nouveaux entrants

(source : Observatoire logement annuel de M&C Soginorpa)



Quelques chiffres pour illustrer cette situation ; en moyenne sur ces 10 dernières années 40 % des chefs de famille « nouveaux entrants » dans le parc de Maisons & Cités Soginorpa sont demandeurs d'emploi, 20 % des nouveaux entrants sur la période récente 2009 – 2011 ne disposent d'aucun revenu salarié mais vivent exclusivement des prestations sociales, sur la même période plus de **85 % des nouveaux entrants disposent de revenus inférieurs au plafond PLA Insertion...** Ces chiffres montrent à eux seuls l'étendue des difficultés rencontrées par les ménages accédant au parc minier et confirme, s'il en est encore besoin, **le statut éminemment social de ce parc.**

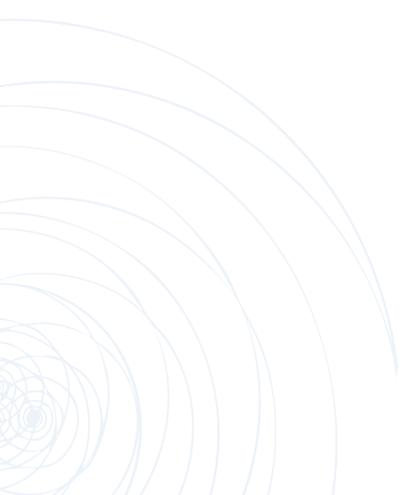
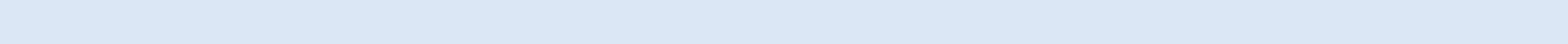
Autre constat, qui pose clairement la question de l'attractivité actuelle du parc minier, le fait que **les difficultés sociales touchent l'ensemble des logements miniers quelle que soit leur localisation géographique.** La proximité (ou non) de grands équipements structurants, de projets de développement, de réseaux de transport en commun ou, tout simplement, de zones d'activités n'influe en rien, ou à la marge, sur le peuplement de ces quartiers. Le seul élément qui permet de différencier socialement certaines cités, de moins en moins nombreuses d'ailleurs, est la présence (encore) importante des ayants droit qui atténue l'effet de concentration des difficultés sociales. Pour autant, dans un scénario de remplacement progressif des ayants droit selon les tendances actuelles (scénario au « fil de l'eau »), ces cités sont « en sursis » puisque tôt ou tard les ayants droit quitteront les logements (par décès ou placement en institution) et seront remplacés par des ménages très marqués socialement. Une étude menée cité par cité par la DDTM Béthune – Lens avait d'ailleurs bien identifié ce risque il y a quelques années.

Si ce phénomène de décrochage social, que l'on pourrait aisément qualifier de paupérisation, n'affecte pas exclusivement le parc minier, puisque l'on observe des situations identiques dans le parc HLM ou le parc privé, il reste néanmoins une spécificité du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais

Volume des demandes satisfaites	2009		2010		2011	
	volume	%	volume	%	volume	%
Revenus = 0% plafonds PLA	480	19,9	590	20,0	661	20,8
0% plafonds PLA < revenus < 20% plafonds PLA	327	13,5	357	12,1	414	13,0
20% plafonds PLA <= revenus < 40% plafonds PLA	607	25,1	751	25,5	824	25,9
40% plafonds PLA <= revenus < 60% plafonds PLA	578	23,9	712	24,2	784	24,6
Sous-Total 0% plafonds PLA < revenus < 60% plafonds PLA	1 992	82,5	2 410	81,8	2 683	84,3
60% plafonds PLA <= revenus < 80% plafonds PLA	261	10,8	346	11,7	318	10,0
80% plafonds PLA <= revenus < 100% plafonds PLA	99	4,1	111	3,8	113	3,6
Sous-total 60% plafonds PLA <= revenus < 100% plafonds PLA	360	14,9	457	15,5	431	13,5
100% plafonds PLA <= revenus < 110% plafonds PLA	18	0,7	25	0,8	24	0,8
110% plafonds PLA <= revenus < 140% plafonds PLA	30	1,2	38	1,3	35	1,1
140% plafonds PLA <= revenus < 180% plafonds PLA	12	0,5	12	0,4	7	0,2
Revenus > 180% plafonds PLA	2	0,1	6	0,2	2	0,1
Sous-total revenus >= 100% plafonds PLA	62	2,6	81	2,7	68	2,1
Total des demandes satisfaites	2 414	100,0	2 948	100,0	3 182	100,0
Non renseigné	88	3,6	80	2,7	18	0,6

Niveau de ressources des nouveaux entrants dans le parc de Maisons & Cités Soginorpa

Source : Observatoire régional de la demande, Association Régionale pour l'Habitat Nord-Pas-de-Calais, Etats au 1er janvier 2009,2010,2011



LES TRAVAUX DU PÔLE OBSERVATION-PROSPECTIVE DE LA MISSION BASSIN MINIER